

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 10 octobre 2024, à 19h30

Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont

PROCES-VERBAL

Présidence M. Christophe GIRARD, président

Vice-présidence M. Olivier MARILLER, vice-président

Présents·es Pour le conseil général, **44 puis 45** membres, dont ceux nommés ci-dessus

Mmes/MM. Philippe AYER - Luc BARDET - Patrice BEAUD - Frédéric BERSET -

Lukas BIELER - Christian BOURQUI - Jacqueline BOURQUI - Vincent BRODARD - Daniel CATTIN - Katharina CATTIN - Marie-Christine CLERC - Simon CODOUREY - Maria COELLO VERA BENETTI - Karine COPPARONI - Fabrice CORBAT - Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON - Caroline DELACRETAZ PIDOUX - Olivier ELTSCHINGER - Isaline FINGER - Patrice GEINOZ - Daniel GODEL - Rachel HUFSCHMITT - Manuel HURNI - Philippe JORDAN - Thierry JORDAN - Arnaud MAILLARD - Virginie MARDON - Christelle MASUR LUU - Bertrand MENETREY - François-Xavier MEUWLY - Jean-Baptiste MOREL (annoncé avec du retard) - Stéphanie OBERSON - Nicolas PERRIN - Stéphanie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RICHOZ - Jean-François ROCH - Thierry

ROPRAZ - Laurent SCHMUTZ - Stefan TRÜMPLER - Floriane

VALLELIAN - Dominique ZÜRCHER

Excusés·es Pour le conseil général

Mmes/MM. Nicole BARDET - Ajda BUDAK - Roxane ECOFFEY - Jean-Bernard

FAVRE - Vesna PETROVIC

Présents·es Pour le conseil communal, 9 membres

M. Jean-Claude CORNU, syndicM. Thierry SCHMID, vice-syndic

Mmes/MM. Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - François HELFER -

Armand JAQUIER - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Stefanie

LOSEY - Marc MENOUD

Pour l'administration communale

M. Yves BARD, secrétaire communal

Mme Léa BONGARD, apprentie employée de commerce

Rédacteur M. Yves BARD, secrétaire communal

Dactylo Mme Hélène PITTET, collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE M. CHRISTOPHE GIRARD, PRESIDENT

« Monsieur le vice-président du conseil général,
Mesdames, Messieurs les membres du bureau,
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux,
Monsieur le secrétaire communal,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du conseil général en espérant que vous avez passé un bel été. Romont est en chantier, Romont est encombrée mais Romont bouge et se transforme, en particulier le plateau d'Arruffens, cher à mon cœur. Durant cette pause, j'ai relevé, entre autres, quelques faits marquants à savoir

- l'arrivée à Romont du 6'000e habitant ;
- la nomination au poste de Président d'honneur de la Fédération Internationale de Pharmacie du Dr Michel Buchmann ;
- des manifestations telles que la Braderie, la Fête Nationale ou Les 20 Heures de Musiques qui animent notre cité. Merci aux différents organisateurs.

En préambule et suite aux démissions de Mme Valérie PITTET et de M. Emilien GIRARD, je souhaite la bienvenue à deux « Daniel », respectivement M. CATTIN et M. GODEL, nouveaux conseillers généraux. Je vous félicite pour votre engagement et vous souhaite beaucoup de plaisir dans vos fonctions. Nous pouvons les applaudir.

« Applaudissements ».



EXCUSES·**ES**

Le bureau du conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

Pour le conseil général

- Mme Nicole BARDET.
- Mme Aida BUDAK.
- Mme Roxane ECOFFEY.
- M. Jean-Bernard FAVRE.
- Mme Vesna PETROVIC.



ANNONCÉ AVEC DU RETARD

M. Jean-Baptiste MOREL.

Conseil général séance du 10 octobre 2024 page 3



PRÉSENCES

Il ressort de la liste des présences que **44** conseillères générales et conseillers généraux sont présent-e-s pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 69 du règlement du conseil général (RCG), le conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque conseillère générale et chaque conseiller général, dans la forme et les délais mentionnés par la loi, conformément à l'art. 66 du règlement du conseil général (RCG).

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacune et à chacun de lever son carton visiblement et suffisamment longtemps lors des votes, afin de permettre aux membres du bureau d'effectuer leur travail de comptage.

M. le Président prie les intervenants·es de bien vouloir remettre à M. le secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leur(s) intervention(s), ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Conformément à l'art. 106 du RCG, les débats sont enregistrés afin de faciliter la compréhension des interventions.

M. le Président prie les intervenants·es d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité en début d'intervention.

Concernant le dépôt des interventions parlementaires, la manière de procéder est la suivante :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au secrétaire avant la séance ;
- pour les résolutions, les conseillères générales et conseillers généraux sont priés·es d'en remettre maintenant le texte au bureau pour distribution aux membres.



APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

L'ordre du jour tel que proposé ne suscitant ni question ni remarque, et aucune motion d'ordre pour la modification du cours des débats n'étant demandée selon l'art. 90 RCG, **M. le Président** le soumet au vote.

Conseil général séance du 10 octobre 2024 page 4

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS – SOIT PAR 44 VOIX – QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PRESENTE.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2024

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS - SOIT PAR 44 VOIX - QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2024.

POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE

cf. annexe 1 : dossier de présentation

Suivant la tradition et la volonté du conseil général, **M. le Président** passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU,** syndic, pour faire le point de la situation concernant le projet de la nouvelle école En Bouley (*cf. annexe* 1). **M. le Syndic** propose de visionner la toute dernière vidéo tournée sur le site lors de la visite du bâtiment par les enseignants·es.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** rappelle qu'il s'agit d'une information et que, par conséquent, ce point ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil général.

3. PLANIFICATION FINANCIÈRE - PRÉSENTATION

cf. annexe 2 : dossier de présentation

M. le Président passe la parole à **M. Thierry SCHMID**, vice-syndic, directeur du dicastère des FINANCES, pour la présentation de la planification financière.

«Pour rappel, la législation cantonale exige que les communes établissent un plan financier sur cinq ans, prenant notamment en compte l'évolution des chiffres des cinq dernières années comptables. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. 2025 marque un tournant en matière de planification. La réalisation et le début de l'amortissement du projet d'Ecole En Bouley marque une étape majeure en matière de gestion financière de la commune.

Le conseil communal a décidé d'internaliser la réalisation de cette planification. La mise à jour de celleci a donc été établie pour la première fois par notre administrateur des finances M. Frédéric ROSSIER, et révisée par la société BDO qui s'est occupée de cette planification depuis 2012. (Slide 2)

M. ROSSIER ne pouvant être présent ce soir, je me charge donc de vous présenter brièvement celle-ci, en rappelant encore et toujours qu'une planification n'est pas un budget; elle est un indicateur précieux permettant le pilotage à moyen et long terme de la commune; elle indique principalement la capacité d'investissements futurs et les points d'attention à prendre en compte tant au niveau de la commune que des associations intercommunales.

(Slide 3)

Les hypothèses sont basées sur les données disponibles début septembre 2024 ; les projections se basent sur une augmentation de la population de près de 500 habitants dans les années à venir (chiffre qui prend en compte les projets et pré-projets de constructions connus sur le territoire communal) et un taux d'intérêt de 1,8 % pour les emprunts futurs.

(Slide 4)

La fin des travaux de rénovation du Cycle d'Orientation et de construction de l'EMS de Siviriez impacteront fortement le budget 2025. Par ailleurs, les perspectives économiques et les effets de la loi sur l'aménagement du territoire en matière d'implémentation de société va forcément conduire à une augmentation de la part de la commune dans les associations intercommunales. Cet élément a également un impact majeur sur notre planification.

(Slide 5)

La planification présente, dès 2024, des exercices déficitaires. La fortune nette de la commune permet d'absorber ces déficits conformément à la réglementation en vigueur. Les indicateurs MCH2 montrent une dégradation forte de la capacité d'investissements future, une nette hausse du taux d'endettement net, de la dette par habitant et de la dette brute par rapport aux revenus.

Je répète ici mes propos tenus lors de la présentation de l'investissement pour le projet d'Ecole En Bouley et pour le plateau d'Arruffens :

La commune a les moyens de faire cet investissement mais pas sans sacrifice.

Mesdames, Messieurs, cette planification le confirme. L'heure des sacrifices a sonné et personne ne doit en être surpris. En fonction de l'évolution de nos entrées fiscales, le conseil communal devra envisager d'autres mesures pour ne pas déséquilibrer les budgets communaux. Les investissements pourtant déjà limités que le conseil a considérés dans cette planification ne pourront être réalisés dans le calendrier envisagé ; des reports et étalements sur plusieurs exercices seront nécessaires et la commune va devoir s'adapter à une nouvelle réalité financière. En résumé, il nous faudra quelques années pour digérer cet investissement.

Comme l'année dernière - et même si je comprends que certaines et certains souhaiteraient déjà disposer d'un plan d'action détaillé -, il est trop tôt pour prendre des décisions abruptes actuellement en matière financière. C'est bien l'évolution des entrées et des charges dans les années à venir qui dicteront la marge de manœuvre du conseil.

Pour rappel, vous trouverez également indiqué sur ce slide l'art. 19 de l'ordonnance sur les finances communales qui dictera les décisions du conseil tant pour les budgets 2025 et suivants que pour les prochaines planifications financières. La commune doit veiller à rétablir son taux d'autofinancement

rapidement. Les discussions budgétaires 2025 ayant débuté, je peux d'ores et déjà vous confirmer que cette disposition exercera une influence certaine à très court terme désormais.

(Slide 6)

Le tableau présente le taux d'imposition qui serait nécessaire à équilibrer les comptes communaux. Vous le voyez dès cette année, les comptes présenteront un déficit; la fortune de la commune nous permet d'absorber ces déficits pour quelques années; toutefois, le conseil devra veiller à ne pas sous-investir et péjorer le futur de la commune; ce difficile équilibre sera discuté chaque année en fonction des entrées financières de la commune, qui outre les impôts sur les personnes physiques et les personnes morales, comprennent également les taxes et redevances diverses perçues. Une attention toute particulière sera portée à ces dernières. Notre commune ne peut plus se permettre d'offrir des services à des particuliers ou à des entités privées ou publiques sans en facturer le juste prix.

(Slide 7)

Voilà, Mesdames, Messieurs, cette planification n'est certes pas réjouissante, mais elle n'est pas catastrophique non plus. Elle est le reflet des réalisations de ces dernières années tant au niveau communal qu'intercommunal. S'il faut nous réjouir des investissements ainsi enfin réalisés, elle nous rappelle que notre commune n'est pas une commune riche. Le temps de la rigueur est revenu. Nous saurons, avec votre aide, y faire face intelligemment, dans les années à venir.

Pour rappel formel, le conseil général n'approuve pas le plan financier présenté par le conseil communal. Il en prend simplement acte.

Avant de conclure cette présentation, je veux remercier chaleureusement M. Frédéric ROSSIER, administrateur des finances, et Mme BAUD, de la société BDO, pour le travail effectué. Un MERCI tout particulier à notre administrateur de finances qui quittera ses fonctions dans quelques jours et qui s'est lancé avec beaucoup d'enthousiasme dans la réalisation de cette planification. Un grand MERCI à lui pour le travail effectué et tous nos vœux pour ses futures fonctions.

(Slide 8)

Mesdames, Messieurs, je me tiens à votre disposition en cas de questions sur le sujet. »

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

• cf. annexe 3 : dossier de présentation

M. le Président passe la parole à Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale, présidente de la commission financière (PLR).

Intervention de Mme Stéphanie OBERSON

«Le 13 octobre 2022, la commission financière avait informé le conseil général des incidences financières futures induites par les objets figurant à l'ordre du jour, en les termes suivants :

« Ce qui est certain, c'est que le poids des crédits qui seront votés ce soir, crédits les plus importants que le conseil général de Romont n'ait jamais eu à voter jusqu'à ce jour, vont influencer fortement le futur de Romont. [...]

Les intérêts et les amortissements des dettes pèseront dans le ménage communal, pour les prochaines 40 années ; [...]. »

Le 12 octobre 2023, la commission financière avait relaté d'autres charges et conséquences impactant également la planification financière 2024-2028, je cite :

« Les charges liées en provenance des associations de communes sont également en augmentation, compte tenu de travaux de rénovation nécessaires, [...].

L'augmentation de la population romontoise, cumulée aux finances communales saines de ces dernières années, ont également un impact non négligeable sur la clé de répartition glânoise ainsi que sur la clé de répartition cantonale des charges liées, engendrant des participations aux coûts plus élevées.

La commission financière relève que la planification financière 2025-2029, réalisée en intégralité par l'administrateur des finances en collaboration avec les chefs de service et le conseil communal, expertisée par BDO, intègre tous les éléments précités.

A ceux-ci s'ajoute une analyse plus fine des différentes sections engendrant des modifications notoires ces prochaines années et prises en considération.

Le delta charges/produits de ces sections engendre des charges supplémentaires, en chiffres arrondis:

- pour les bâtiments scolaires, tous confondus, de CHF 600'000.

 pour les années suivantes,
- pour l'accueil extrascolaire, de CHF 50'000.— pour 2025 et une moyenne de CHF 30'000.— ultérieurement,
- de CHF 1,4 millions pour les transports scolaires et le trafic régional réunis et interdépendants l'un de l'autre.

Les places de stationnement induisent des recettes de CHF 100'000.— pour 2025, puis de CHF 450'000.— par la suite.

En résumé, pour ces sections, plus de charges à hauteur de CHF 2 millions pour 2025 et de CHF 1 million et demi pour les années futures.

L'année passée, la commission financière, face aux perspectives de la planification financière, avisait le conseil général de la sorte :

« [...] une hausse d'impôts prochaine ou la vente de patrimoine se profilent. »

Et temporisait avec l'aspiration suivante :

« Il est peut-être permis d'espérer que les rentrées fiscales des habitants ou nouveaux arrivants, personnes morales sur place ou s'installant, permettront d'éloigner le spectre d'une période d'austérité! »

Or, le tableau des recettes fiscales des personnes physiques de la planification financière fait état d'une moyenne fiscale par habitant en diminution (ligne rouge sur le tableau).

La commission financière, lors de sa séance du 17 septembre dernier, à laquelle M. Thierry SCHMID, directeur des finances, et M. Frédéric ROSSIER, administrateur des finances, étaient présents, a reçu des explications à ce sujet.

Toutefois, la commission financière s'est interrogée au sujet de l'impact de cette diminution, respectivement de l'incidence si cette manne venait à être équivalente à celle de 2023.

De ce fait, une nouvelle extrapolation du taux d'imposition à l'équilibre, intégrant cette continuité, nous a été présentée lors de la séance du 24 septembre.

Force a été de constater la faiblesse de cet élément, les taux d'imposition à l'équilibre passant de 93.14 % à 92.50 % pour 2024, de 99.42 % à 98.39 % pour 2025 et à terme, en 2029, de 105.41 % à 104.15 %.

L'année dernière toujours, la commission financière émettait cette recommandation :

« La priorisation des investissements futurs, la maîtrise des dépenses communales de fonctionnement et la recherche active de nouveaux contribuables sont impérativement à privilégier. »

Cette recommandation est toujours d'actualité.

La commission financière attire néanmoins l'attention sur le fait que la planification financière est un outil de pilotage, indiquant une tendance établie avec la situation actuelle, intégrant les données connues et extrapolées au moment de son édition.

Le budget 2025 qui nous sera soumis prochainement, différera forcément des chiffres présentés ce soir, compte tenu des éléments suivants notamment :

- l'Etat de Fribourg, l'AGR, le RSG et le COGL n'indexent pas son personnel,
- la péréquation financière cantonale, des besoins et des ressources, estimée à CHF 750'000.— pour 2025, CHF 350'000.— pour 2026, puis, à CHF 0.— pour les années suivantes, a été arrêtée à CHF 1'050'000.— pour 2025,
- les coûts de nos participations aux dépenses liées cantonales et associations intercommunales, représentant une part majoritaire de nos dépenses, sont transmis par ces services directement,
- les nouvelles constructions / habitations produisent de nouvelles recettes pérennes au niveau des contributions immobilières,
- les ventes d'habitations engendrent des droits de mutation, réduits certes suite à la motion adoptée par le grand conseil, mais présents toutefois,
- un affinage des impôts des personnes physiques et morales, compte tenu des derniers chiffres transmis par le canton au début de ce mois.

La commission financière constate que la situation financière romontoise sera certainement délicate ces prochaines années. C'est le pendant logique du développement, en termes d'investissements, consentis pour les infrastructures de notre ville et de notre district.

De ce fait, toute nouvelle dépense d'investissement devra être encore plus réfléchie et les dépenses de fonctionnement analysées, et notre ville, avec ses commerces, artisans, industries, manifestations culturelles et sportives diverses, sa ligne de bus urbaine, mise en lumière, afin d'attirer encore de nouveaux contribuables.

Pour terminer, la commission financière remercie M. Thierry SCHMID, directeur des finances, M. Frédéric ROSSIER, administrateur des finances, les chefs de service et leurs collaborateurs, ainsi

que le conseil communal bien évidemment, pour le travail réalisé dans l'élaboration de cette planification, ainsi que les échanges francs, fort appréciés, lors des séances de travail communes. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Intervention de M. Nicolas DAFFLON, conseiller général (Le Centre), porte-parole de Mme Roxane
 ECOFFEY

« Le groupe Le Centre s'est réuni en date du 7 octobre dernier et a lu attentivement la planification financière présentée.

Etant donné les investissements importants effectués pour un montant arrondi à CHF 50 millions, et la mauvaise surprise avec les charges des associations intercommunales, force est de constater que nous nous dirigeons vers des années difficiles. La situation est préoccupante. Pour éviter ou tout du moins limiter la hausse d'impôt, le conseil communal et le conseil général devront plus que jamais veiller aux investissements et adopter une approche restrictive à tout ce qui peut être superflu. Cependant, l'augmentation de la qualité de vie de la population doit rester une priorité. Pour ce faire, nous incitons le conseil communal à continuer de tout mettre en œuvre afin d'attirer de nouvelles entreprises pour le bien de notre commune et de nos finances.»

Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général (PS)

« Le groupe PS a pris connaissance du message du conseil communal relatif à la planification financière à 5 ans de la commune. Sans surprise, les investissements liés à la nouvelle école impacteront fortement, et à long terme, le taux d'endettement ainsi que celui d'autofinancement.

Nous soulignons cependant que la planification financière reste un exercice de pronostics, que l'on peut appliquer de manière positive, mesurée, ou négative. Par exemple, le canton prévoit, de son côté, sur la base de sondages effectués, une augmentation de 5 % des recettes fiscales pour la prochaine année.

Le groupe PS souligne aussi que les besoins en prestations de la population continueront d'augmenter, que ce soit pour l'enseignement, la santé, l'entretien, l'aménagement ou encore l'adaptation aux changements climatiques, et qu'en conséquence les dépenses seront difficiles à contenir. Le rôle d'une collectivité nous apparaît être avant tout d'assurer à ses administrés·es des conditions et cadre de vie satisfaisants. Le maintien, ou le développement, de l'attractivité de la commune de Romont et le bien-être de la population auront forcément un prix, et en conséquence une réduction des investissements ne pourra avoir que des effets négatifs et scléroser la commune dans le futur.

De nouvelles rentrées financières seront dès lors nécessaires, comme cela a été relevé dans le rapport de la commission financière. A ce titre, le groupe PS prend acte d'une progression possible des impôts qui, dans ce cas, se devrait d'être réfléchie en tenant compte d'une équité dans la fiscalité ménageant la population la plus exposée. »



Arrivée en séance de M. Jean-Baptiste MOREL, ce qui porte désormais à **45** le nombre de conseillers généraux présents.

■ Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général (Les Vert·e·s)

«Le groupe Les Vert·e·s a pris connaissance, lors de sa séance de travail du 30 septembre, de la planification financière élaborée par le conseil communal. Nous tenons à remercier M. l'administrateur des finances, M. le Vice-Syndic ainsi que toutes les personnes ayant participé à sa construction.

Nous avons relevé le pragmatisme et la cohérence des calculs effectués. Il nous a semblé judicieux de prendre en compte avec rigueur l'évolution des différentes clés de répartition, et de l'évolution de l'impôt des personnes physiques. Si le résultat semble de prime abord peu réjouissant, il reflète néanmoins une réalité déjà connue et exprimée plusieurs fois en ces lieux : notre commune s'est endettée pour de justes motifs et nous allons devoir continuer à faire des choix parfois douloureux.

Les indicateurs MCH2 sont préoccupants, et il semble délicat d'envisager un redressement sur une période de 5 ans comme le demande l'administration cantonale. Il ne fera nul doute que celle-ci devra faire preuve d'un peu de souplesse à notre égard, d'autant plus que les recettes à venir de la participation de nos communes voisines à l'effort du scolaire primaire n'ont pas encore pu être prises en compte. Comme il a été relevé par M. ROSSIER, l'évolution négative du cash-flow est peut-être à la fois nouvelle et inquiétante, mais elle reflète un caractère passager, et ne doit pas faire oublier tous les bénéfices que les habitantes et les habitants en retirent : une école flambant neuve, des infrastructures sportives et culturelles à la pointe.

Nous devons désormais tout faire pour envisager de nouvelles recettes. Les efforts investis en la matière par le conseil communal ont été importants et remarqués. Si ROLEX bénéficie d'une belle ristourne avec sa structure morale particulière, et que la société NESPRESSO a réussi une économie substantielle de par ses investissements astucieux, il ne nous revient pas d'en blâmer notre conseil communal. C'est à nous toutes et tous de réfléchir à rendre notre commune encore plus attractive afin d'y attirer de nouvelles entreprises.

Et pour rendre une commune attractive, nous sommes convaincus·es qu'un réseau de transports publics efficient et la valorisation des terrains et des bâtiments déjà existants sont des facteurs cruciaux. Nous sommes également certains que l'avenir des investissements des entreprises responsables et modernes passe par un raisonnement économique et écologique important. Une labellisation énergétique bien connue constituait donc, jusqu'à peu, un attrait supplémentaire pour notre commune. Nous ne sommes pas certains·es qu'une économie pareille était judicieuse.

Encore une fois, nous remercions toutes les personnes impliquées pour la justesse et le réalisme de cette planification, et nous encourageons le conseil communal à ne pas faire l'économie d'une politique écologique qui sera toujours pourvoyeuse d'investissements futurs. »

Intervention de M. Manuel HURNI, conseiller général (UDC)

« Le groupe UDC s'est penché sur la planification financière 2025-2029 et notre représentant au conseil communal a répondu à nos diverses questions.

Lors de notre prise de parole en séance du conseil général du 11 décembre 2020, nous disions ceci : [... Les années à venir s'annoncent compliquées et délicates avec les nombreux investissements...]. Force est de constater que le rapport présenté aujourd'hui confirme nos dires et annonce les années à venir compliquées pour les investissements de notre commune.

Nous demandons au conseil communal de porter une attention toute particulière à la situation financière de notre commune jusqu'au terme de la présente législature et de bien peser le POUR et le CONTRE pour les futures demandes d'investissements. Une augmentation des impôts pour nos citoyennes et citoyens serait un coup dur de plus dans une situation financière et économique déjà compliquée.

Nous remercions M. Frédéric ROSSIER, administrateur des finances, ainsi que les chefs de service et le conseil communal pour l'élaboration du présent document. »

Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général (HN)

« Le groupe Horizons Nouveaux remercie le trésorier de la commune, M. Frédéric ROSSIER et tous les membres de son service, ainsi que M. le vice-syndic Thierry SCHMID pour cette nouvelle planification financière.

Lors de sa séance de groupe du 30 septembre dernier, le groupe HN a pris connaissance de cette dernière et nous avons particulièrement apprécié les détails fournis par le conseil communal. Ce document offre une vision claire et précise de l'évolution à court terme de nos finances.

Cette législature a permis à Romont d'investir dans des secteurs cruciaux, notamment les écoles, ainsi que dans les établissements médico-sociaux de notre district, assurant ainsi un nombre suffisant de lits pour nos aînés·es. De plus, nous serons bientôt en mesure de proposer aux sociétés de Romont une esplanade à Arruffens, idéale pour l'organisation de grands événements, tout en garantissant une arrivée sécurisée pour les écolières et écoliers.

Tous ces investissements auront un impact significatif sur les finances communales. Nous sommes cependant convaincus que le conseil communal et la commission financière et nous, en tant que conseillers généraux, saurons établir les priorités en matière d'investissements futurs.

Les incertitudes liées aux recettes fiscales, qu'il s'agisse des impôts des personnes physiques ou morales, ainsi que les coûts des charges correspondantes, ne permettent qu'une estimation des futures recettes et dépenses de la commune. La diminution du cash-flow et les indicateurs MCH2 sont certes préoccupants. Cependant, le conseil communal a déjà démontré, lors des précédentes législatures et au cours de celle-ci, sa capacité à gérer les comptes communaux de manière efficace. Nous espérons que la Ville de Romont ne sera pas contrainte de suivre l'exemple cantonal et d'envisager, par exemple, une absence d'indexation des salaires dès 2025.

En conclusion, le groupe HN tient à remercier à nouveau M. ROSSIER, administrateur des finances, ainsi que l'ensemble des services de la ville pour la clarté de cette planification financière. Nous resterons vigilants quant aux futures dépenses de la commune, qui devront être indispensables et générer un retour sur investissement positif, ou relever d'une nécessité absolue pour la Ville de Romont. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** rappelle que, selon l'art. 6 de la Loi sur les finances communales, le plan financier et ses mises à jour sont présentés et transmis au conseil général et ne font pas l'objet d'un vote de sa part.

- 4. DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 1'010'000.- POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ROMONT AU DÉPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION AVGG/ROMONT, A VAULRUZ, DANS LE CADRE DE LA REFECTION DE LA GARE TPF»
- cf. annexe 4

M. le Président cède la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION, pour la présentation de cette demande de crédit (*cf. annexe 4*).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Intervention de M. Vincent BRODARD, conseiller général, membre de la commission financière (PS)

« La commission financière a examiné cette demande de crédit lors de ses séances des 17 et 24 septembre.

Après avoir obtenu des réponses à ses questions de la part du conseil communal et en considérant tout particulièrement l'argument d'opportunité de réaliser maintenant cet investissement, la commission financière est unanimement convaincue de son bien-fondé et elle vous recommande de l'accepter.»

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Intervention de M. Christian BOURQUI, conseiller général (PVL)

«Je souhaite commencer par remercier la commune pour les négociations effectuées avec l'AVGG et les TPF.

Le 15 décembre 2022, le financement du renouvellement d'une conduite à Vuadens était accepté. La négociation était fructueuse, faisant passer la part de l'entreprise Grisoni de 20 à 35 %.

Le changement faisant suite à une initiative du propriétaire du terrain, le PVL avait demandé au conseil communal de contrôler si la répartition était conforme à l'application du droit en vigueur.

Revenons au dossier présenté aujourd'hui. Le chantier est lancé par les TPF, nous forçant à changer une conduite, ancienne certes, mais encore fonctionnelle.

Par contre, la répartition des coûts est très différente : 17 % pour les TPF, excluant explicitement toute participation supplémentaire en cas d'augmentation du coût total du chantier.

Lors de l'étude du message proposé ce soir, il est difficile de se forger un avis sur la part des coûts portés par les TPF, et de ce qui est acceptable ou non. Il manque, à mon sens, une clé de lecture, avec les règles qui s'appliquent ou non, donnant plus de force également au résultat de la négociation.

Nous demandons au conseil communal de compléter ses prochains messages avec une mise en évidence des règles applicables à la négociation.»

Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général (PS)

« Il serait difficile de se prononcer négativement sur une telle demande de crédit puisqu'un approvisionnement en eau pérenne est essentiel à la population. En outre, les investissements consentis n'ont pas d'impacts sur le budget communal car financés directement par un fonds et des taxes affectés.

Néanmoins, nous soulignons que les interventions doivent avant tout être planifiées par priorité plutôt que par opportunité, de manière à assurer un maintien optimal des équipements.

Le groupe PS soutient à l'unanimité la demande de crédit présentée. »

Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic

« Pour répondre au souhait du PVL et au risque de vous décevoir, vous n'aurez pas cette « clé de lecture » ni la prochaine fois ni la fois suivante, tout simplement parce que cette « clé de lecture » n'existe pas. Il existe des règles mentionnées dans le Code civil depuis 1911 précisant qu'en principe, si le propriétaire du fond dominant doit demander le déplacement d'une servitude de conduite qu'il a accordée, le coût du déplacement est à la charge du bénéficiaire de la servitude. Toutefois, lorsque des circonstances particulières le justifient, on peut demander au propriétaire du fond dominant – celui sur lequel passe la conduite qu'on demande de remplacer - de participer équitablement aux frais. Il s'agit de la règle qui existe depuis toujours. Il existe très peu de jurisprudence en la matière car il n'est pas possible d'avoir un tarif unique. Tout dépend du contexte particulier de chaque situation, de l'objet du déplacement, de l'âge de la conduite, si elle est endommagée, etc. Dans le cas particulier, on profite de ces travaux pour passer d'un diamètre de conduite de 350 à 500.

Ce n'est pas M. HELFER qui discute chaque fois avec les propriétaires concernés. On est accompagné, pour traiter ce genre de cas, par des bureaux d'ingénieurs comme le bureau Ribi SA, bureau au bénéfice d'une très large expérience en la matière. Il en va de même pour la société EauSud qui dispose d'un énorme réseau d'eau et qui est confronté régulièrement à ce genre de problème. Il s'agit d'une question d'appréciation, de cas en cas. On ne disposera jamais de tarifs comme on en a par exemple pour poser une conduite dans un pré, situation pour laquelle nous connaissons les tarifs au ml, la valeur de la perte de culture, etc. Nous faisons confiance d'abord à nos représentants, en l'occurrence M. HELFER, à notre service technique, à la société EauSud, aux bureaux d'ingénieurs pour tenter d'obtenir l'arrangement le plus juste et le plus raisonnable. Il n'existe pas deux situations semblables et on ne peut faire une promesse impossible à tenir. C'est une question de confiance dans la capacité du conseil communal, avec ses mandataires, à gérer ces différents aspects au mieux. »

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE – SOIT PAR 45 VOIX - QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 1'010'000.- POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ROMONT AU DÉPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION AVGG/ROMONT A VAULRUZ, DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE LA GARE TPF.

Conseil général séance du 10 octobre 2024 page 14

DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 350'000.- POUR LE CONCEPT DE STATIONNEMENT (ACHAT D'HORODATEURS)

cf. annexe 5

M. le Président cède la parole à M. Jean-Claude CORNU, syndic, pour quelques considérations d'introduction.

Intervention de M. le Syndic

« L'idée du stationnement payant n'est pas nouvelle à Romont. Le règlement du 28 février 2002 le prévoit à ses articles no 1-2-3-5-12-13. D'ailleurs le stationnement payant et les tarifs pour le parking Bicubic ont été mis en place sur cette base réglementaire.

Art. 1 Principe

Le stationnement des véhicules sur le domaine public peut faire l'objet de taxe.

Art. 2 Taxes

Les zones à taxes sont introduites et signalées conformément à la législation sur la circulation routière.

La taxe est fixé en fonction de la durée et de l'endroit du stationnement.

Art. 3 Tarif

Le maximum de la taxe horaire est de CHF 2.-.

Le conseil communal arrête le montant de la taxe dans les limites fixées par le présent règlement et se réserve la possibilité de le percevoir par un système d'abonnements.

Dans les parkings financés ou subventionnés par les fonds publics, un tarif différencié peut être appliqué aux habitants de la commune.

Art. 5 Affectation du produit

Le produit de la taxe est affecté

- a) à la couverture des frais liés aux places ou parking publics...
- b) subsidiairement au subventionnement de places et parkings privés, mais ouverts au public
- c) plus subsidiairement à la promotion des transports en commun.

L'affectation du produit est décidée par voie budgétaire, conformément à la législation sur les communes.

Art. 12 Pénalités

Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont réprimées conformément à la législation sur les communes par une amende de CHF 20.- à CHF 500.-.

Art. 13 Application

Le conseil communal est chargé de l'application du présent règlement**. Il en est en particulier l'autorité compétente au sens de l'art. 20 OCR.

^{**}ce que le conseil communal a déjà fait — sans que cela ne suscite beaucoup de discussions - en 2020 lorsqu'il a arrêté le tarif des taxes et redevances du stationnement sur le parking du Bicubic.

L'introduction du stationnement payant est de la compétence du conseil communal et non pas du conseil général.

Ce soir, une occasion est donnée au conseil général de passer sur cette répartition des compétences en faisant non pas le débat sur le crédit de CHF 350'000.- demandé, mais sur le principe même d'introduire le stationnement payant. C'est outrepasser les compétences du conseil général même si c'est de bonne guerre.

Chronologiquement:

- Les premières études sur le sujet remontent à la législature 2016-2021 mais n'ont pas été concrétisées.
- Lors de la législature 2021-2026, le conseil communal devait décider s'il reprenait ce sujet ou non. Il a décidé non seulement de le reprendre mais de le mener à son terme.
- En 2023-2024, il y a eu de nombreuses discussions consultations, informations, etc.
- Ce soir, c'est la présentation d'un produit fini mais qui sera encore susceptible d'évoluer et d'être corrigé après quelques mois de mise en œuvre.

Donc, sauf s'il s'agit de donner des compléments d'informations ou quelques précisions, le conseil communal n'entrera pas en matière ce soir sur des propositions de modifications du concept. Tout a déjà été largement dit et redit.

Dans les circonstances actuelles, se passer de la manne financière des taxes de stationnement et des amendes qui vont de pair, c'est courir tout droit, à terme, à une augmentation des impôts, ce que probablement tous les partis dans cette assemblée voudront éviter. Quand on se situe à 0,9 point d'impôts et 3 0/00 de contribution immobilière, et qu'on veut rester une ville attractive pour ceux qui souhaitent s'y établir ou établir leur entreprise, la dernière des mesures à envisager est une augmentation des impôts.

Et ne croyez pas qu'il s'agisse d'une veine menace. Nous ne sommes pas encore sortis de la préparation d'un budget très compliqué. Plusieurs centaines de milliers de francs de revenus supplémentaires dès l'an prochain nous aideront, si l'on veut poursuivre avec un minimum de projets d'investissement dans les années à venir. Et l'objection consistant à dire qu'il s'agit d'un impôt déguisé ne tient pas. Il s'agit d'une taxe, qui sera payée pour la plus grande partie par des usagers du domaine public qui ne sont pas des habitants·es de Romont.

Voilà pour ces quelques considérations générales. Nous aurons probablement l'occasion de revenir sur d'autres points dans le cadre des réponses à vos questions. »

M. le Président cède la parole à M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal en charge du dicastère MOBILITE/SECURITE, pour la présentation du message du conseil communal (cf. annexe 5).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général, membre de la commission financière (PVL)

«La commission financière a étudié ce message avec intérêt ; elle a reçu plusieurs éclaircissements de la part du conseil communal, et en a discuté lors de deux séances de la commission, en se concentrant sur l'aspect financier.

L'effet final du stationnement payant sur les finances communales n'est pas connu précisément. Néanmoins, les recettes nettes (après déduction des frais financiers et du coût d'exploitation et de contrôle) sont estimées par le conseil communal entre ~ CHF 300'000.- (chiffres de la demande de crédit) et CHF 550'000.- (chiffres de la planification financière).

Ce revenu aura un impact positif sur les finances communales et pourra contribuer à équilibrer les comptes dans une période de charges en forte augmentation.

Selon le règlement de stationnement de la Commune de Romont de 2002, le produit de cette taxe est affecté aux amortissements des investissements et à l'exploitation des places de parc, au système de contrôle, ainsi que - subsidiairement - au subventionnement de places de parc privées mais ouvertes au public ainsi qu'à la promotion des transports en commun.

La commission financière - à une large majorité - préavise favorablement ce crédit.»

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général (PVL)

« Le groupe PVL a étudié attentivement cette demande de crédit. Certaines réponses à nos questions ont été apportées par M. Emmanuel BUSSARD qui a eu la gentillesse de participer à notre séance de préparation. Nous l'en remercions vivement.

Cependant nous avons encore quelques remarques :

Comme nous le mentionnons à chaque fois que des projets concernant la partie intra-muros sont mis sur la table, un manque de coordination entre les projets comme le 30 km/h, le nouveau concept de parcage, ou encore d'autres travaux de réfection de pavés, de conduites, etc. nous semble flagrant.

Où en est la mise en œuvre du MEP intra-muros qui était censé coordonner tout ça? Même si le MEP n'est pas dans une phase de réalisation concrète, il devrait quand même y avoir une vue d'ensemble pour l'avenir.

Il est fait mention d'une somme pour des travaux de génie civil pour ce projet. Peut-être faudrait-il poser les horodateurs sur des roulettes afin d'éviter de tout recasser dans l'avenir ?

Il est mentionné dans le texte du message du conseil communal que des ressources supplémentaires en matériel et en personnel devront être prévues. Le chiffrage de ces frais d'exploitation annuels doit faire partie intégrante d'une telle demande de crédit ; c'est une question de transparence.

Il existe aussi quelques zones d'ombre concernant, entre autres, le Chemin des Avoines et la cour du bâtiment St-Charles. Ces zones sont-elles compatibles avec le nouveau concept de parcage ?

Notre groupe est favorable à un nouveau concept de parcage, mais nous tenions quand même à faire part des points cités plus haut qui méritent réponse avant de s'exprimer par le vote. »

Intervention de M. Laurent SCHMUTZ, conseiller général (PLR)

« Les mesures du concept de stationnement sur l'ensemble de la Commune de Romont, débattues à plusieurs reprises par le conseil communal, ont pour but de fluidifier et d'équilibrer le stationnement sur le territoire, en conséquence de le rendre payant. Romont devient, si ce n'est déjà le cas, la dernière ville du canton, ou même de Suisse romande, avec un parcage entièrement gratuit. Ce n'est pas vraiment une raison de changer, mais il faut avancer. Cette décision, revue et rediscutée, est aussi l'épilogue de débats et d'études lancés il y a bien longtemps. Il faut constater que le stationnement de véhicules est un mal nécessaire qu'il est bon de maîtriser et que le parcage payant est un moyen efficace pour atteindre ce but.

Les règles choisies pour l'application du concept sont plutôt fair-play, se rapprochant au mieux de la notion de zone bleue, en assurant la gratuité de la première heure. Cependant, le sujet reste hautement émotionnel, il le sera certainement aujourd'hui. Il l'était déjà lors de l'introduction des zones bleues voici trois voire quatre décennies. Le but de la zone bleue, rappelons-le, était déjà le même que celui du sujet qui nous occupe. Voyons le positif. Il sera particulièrement agréable de constater que la prolongation du stationnement pourra se faire sans « la pratique prohibée de tourner le disque », mais par chargement du franc de l'heure supplémentaire, et même sans se déplacer en utilisant l'application prévue à cet effet, et les « vignettes virtuelles » permettront aux ayant-droit de parquer leur véhicule librement.

Le mécanisme informatisé et centralisé du temps de stationnement permet une implémentation plus souple et différenciée quant aux comportements respectifs souhaités dans les différentes zones de parcage. Il rendra beaucoup plus difficile les pratiques indésirables telles que les « voituresventouses ». Tout le monde se rendra compte que la fluidité et l'équilibre bénéficient à l'ensemble. De plus, si des changements dans les règles devenaient nécessaires, l'adaptation des paramètres du logiciel du prestataire de l'application permettront de mettre à jour les nouvelles règles en vigueur.

L'introduction des horodateurs est une solution à long terme assez souple. En conclusion, les avis au sein du groupe PLR sont, pour la plupart, favorables à cette mise en service. Certaines retenues persistent. Le concept est intuitivement probant et suffisamment général. A l'avenir, des adaptations de détail pourront parfaire l'application du concept romontois. C'est pourquoi le groupe PLR souhaite majoritairement l'approbation de ce crédit de mise en œuvre du stationnement payant sur le territoire communal de Romont. »

Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, conseillère générale (Les Vert·e·s)

«Le groupe Les Vert·e·s a pris connaissance avec intérêt du message concernant le concept de stationnement. Cela fait de nombreuses années que nous appelons de nos vœux un concept de stationnement global.

Le concept permettra des rentrées intéressantes et sera ainsi rapidement amorti. A l'heure où la commune doit améliorer ses sources de revenus, le système d'horodateurs et de vignettes est une bonne solution que nous avons soutenu en commission depuis plusieurs années déjà. Par ailleurs, la première heure gratuite permettra aux utilisateurs des commerces et de La Poste de continuer leurs achats sans problème, les voitures qui restent plus d'une heure étant les seules qui passeront à la caisse.

La nouvelle cadence du bus de ville, qui est prévue pour décembre, sera un très bon complément à ce dispositif.

Nous soutenons donc cette demande de crédit et vous invitons à en faire de même. »

Intervention de M. Simon CODOUREY, conseiller général (Le Centre)

Lors de sa séance de préparation, le groupe « Le Centre » a analysé la demande de crédit de CHF 350'000.- destinée à la mise en œuvre du stationnement payant sur le territoire communal. Si, à première vue, cette mise en œuvre semble intéressante et peu contraignante, notre groupe a longuement échangé sur le sujet car il est important de pouvoir conserver un centre-ville actif et accessible aux consommateurs, là étant justement le souci du groupe des commerçants romontois qui souhaite faire intégrer des places de stationnement de courte durée dites « dépose-minute ».

Le groupe Le Centre a finalement relevé les points suivants :

Les tarifs annoncés restent attractifs de plus que la première heure est gratuite dans les deux types de zones sur tout le territoire communal. Les horaires permettent, par exemple, de s'arrêter avant le travail pour acheter des produits frais ou déposer ses enfants à la crèche sans avoir à s'annoncer à l'horodateur. De même que le soir pour profiter des installations sportives. Les moyens de paiement sont variés, pour convenir à chaque utilisateur.

Les places de courte durée sont cependant difficilement contrôlables ou alors les systèmes existants ne sont pas adaptables sur des places pavées. Ces places-là seraient-elles suffisamment disponibles en temps voulu et si possible le plus proche du commerce voulu ?

Le groupe Le Centre pense qu'il est temps de franchir le cap, payer sa place de parc étant devenu une généralité dans les villes. Une majorité des gens sont maintenant habitués à utiliser des moyens de paiement numériques relativement simples qui ne sont que peu contraignants. Ceci permet d'éviter la problématique des voitures-ventouses non désirables et permet même un encouragement à la mobilité douce et l'utilisation de transports publics.

L'aspect financier est également à considérer, nous l'avons vu lors de la planification financière. Des économies sont à réaliser et une hausse du taux d'imposition n'est pas à exclure. Cette mise en œuvre du stationnement payant sur le territoire communal permettrait une entrée d'argent bienvenue provenant aussi de personnes résidant hors commune.

Finalement, le groupe Le Centre se positionne favorablement par rapport à cette demande de crédit. Nous comprenons les appréhensions des commerçants. Toutefois, nous sommes confiants que le centre-ville est et restera attractif pour les consommateurs avec la proposition présentée ce jour. »

Intervention de M. Patrice GEINOZ, conseiller général (PS)

Lors de sa séance de préparation du conseil général, le groupe PS a longuement discuté de la demande de crédit présentée. Cet investissement est nécessaire à la mise en place du concept de stationnement élaboré par le conseil communal.

Nous relevons que les objectifs de ce concept sont notamment :

- de régler et réguler le parking tampon et sauvage sur le territoire communal,
- d'assurer la rotation des véhicules et faciliter l'accès aux commerces.

Les propositions formulées et la directive établie sont le fruit d'un compromis entre toutes les parties intéressées, principalement les habitants et les commerçants. Ce compromis ne satisfait bien évidemment pas complètement chacune et chacun, mais reste tout à fait acceptable et bien pensé globalement.

De notre côté, nous regrettons que ce concept ne soit pas rattaché clairement au MEP vieille-ville, qui nous permettrait d'avoir une vision globale de la circulation et de l'aménagement en ville de Romont. Ces mesures sont cependant un premier pas dans la bonne direction, et nous retenons que le concept pourra être corrigé au besoin, en fonction des constats et remarques effectués suite à sa mise en œuvre.

En majorité, le groupe PS soutient la demande de crédit, et demande à ses collègues du conseil général d'en faire de même. Le statu quo n'est pas une option, et une autre solution, certainement moins bonne, devra alors être proposée. Il profite de demander une révision du règlement actuel sur le stationnement datant de 2002. »

Intervention de M. François-Xavier MEUWLY, conseiller général (HN)

« Le groupe Horizons Nouveaux exprime son soutien ferme au concept de stationnement payant proposé pour le territoire communal.

Ce projet, élaboré avec soin à partir d'études détaillées sur l'occupation des places de stationnement, reflète une volonté claire d'optimiser l'utilisation de l'espace public tout en prenant en compte les besoins diversifiés des habitants, des employés et des visiteurs.

Nous saluons l'introduction de mesures équilibrées, telles que la première heure gratuite et une structure tarifaire raisonnable pour les zones de moyenne et longue durée.

Ces dispositions permettent non seulement de faciliter l'accès aux commerces et aux services locaux, mais aussi d'encourager une rotation plus fluide des véhicules, ce qui est essentiel pour dynamiser le centre-ville.

En outre, le système prévoit des solutions spécifiques pour les résidents et les employés, via l'instauration de vignettes dématérialisées, garantissant ainsi une flexibilité pour ceux qui en ont le plus besoin.

La modernité du dispositif, avec les horodateurs connectés et la possibilité de paiement par diverses plateformes, témoignent d'une démarche innovante et pragmatique.

Nous sommes convaincus que cette initiative aura un impact positif à la fois sur la gestion de la mobilité et sur les finances communales, avec des recettes estimées entre ~ CHF 300'000.- et CHF 400'000.- par an. Ces fonds pourront être réinvestis dans l'amélioration des infrastructures locales.

En somme, le groupe Horizons Nouveaux voit dans ce projet un levier important pour améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'attractivité de leur commune. »

Intervention de M. Olivier MARILLER, conseiller général (UDC)

« Lors de sa séance de groupe, le groupe UDC a pris connaissance de cette demande de crédit de CHF 350'000.- pour la mise en œuvre du stationnement payant sur le territoire communal.

Le groupe UDC est surpris de constater que le débat soit cantonné au seul achat des horodateurs. Une discussion sur la directive et ces applications aurait amené le sentiment de participation du législatif à ce que l'on peut définir comme nouvelle contrainte pour le citoyen, employé et habitants de notre ville.

Nous avons bien entendu et le garderont en mémoire, que le conseil communal garde ouverte la possibilité d'améliorer son concept à l'avenir. Merci de prendre en compte les inquiétudes émises ce soir.

Autre point : qu'adviendra-t-il de la Promenade des Avoines ?

Même si cette thématique est imposée par l'Etat, on aurait préféré attribuer ce même montant à la mise en relle valeur de notre intra-muros.

Alors on ose espérer que l'argent prélevé à la population pour l'utilisation de son domaine public serve à l'attractivité du chef-lieu et non pas à une seule contrainte financière supplémentaire!

Il aurait été intéressant de pouvoir disposer, avec la demande de crédit, des compléments d'informations fournis ce soir d'une part par M. le Syndic et d'autre part par M. BUSSARD.

Le groupe UDC, dans la majorité de ses membres, soutiendra la demande comme présentée. »

- Intervention de M. Philippe AYER, conseiller général (PLR), au nom de M. Philippe AYER, Mme Stéphanie OBERSON, M. Arnaud MAILLARD, M. Thierry ROPRAZ, M. Thierry JORDAN
 - « Nous demandons le renvoi de cette demande de crédit pour les raisons suivantes :
 - Aucune information n'est fournie sur le budget de fonctionnement. Nous avons besoin de précisions sur le montant des charges d'exploitation et des ressources humaines avant de pouvoir envisager le solde des recettes.
 - 2. Hier le MEP, le 30 km/h et aujourd'hui le concept de stationnement. A terme, un nouveau règlement de stationnement sera sans doute nécessaire. Ces projets, bien qu'ayant le même objectif, ne sont pas du tout coordonnés. Une meilleure harmonisation permettrait d'optimiser les travaux et d'en réduire les coûts. La politique du « saucissonnage », souvent critiquée à Romont, est encore une fois d'actualité! Une vision globale est indispensable.
 - 3. Les explications fournies pour justifier le projet visent à réduire les voitures-ventouses en zones bleue et blanche. Cependant, un contrôle plus rigoureux et plus fréquent des véhicules, plutôt que l'introduction d'horodateurs, serait une solution plus efficace. Si les agents de ville ne font pas correctement leur travail, les horodateurs n'y changeront rien. En zone blanche, imposer une limite de temps permettrait également de réduire les véhicules tampons, à condition que les contrôles, encore une fois, soient stricts et réguliers. Il ne s'agit pas seulement d'installer des horodateurs, mais bien d'assurer une surveillance active.

- 4. Il est primordial de maintenir un centre-ville vivant et dynamique. Or, imposer des restrictions sur le stationnement peut être un frein pour les commerçants locaux déjà confrontés à la concurrence des grandes enseignes. Ces dernières proposent souvent un parking gratuit, un avantage non négligeable pour attirer la clientèle. Le commerce à Romont est déjà difficile. Les vitrines restent souvent vides, et des locaux sont constamment inoccupés. Le stationnement payant ne fera qu'aggraver cette situation. Les commerçants indépendants se trouvent dans une position compliquée pour rivaliser avec les grandes surfaces.
- 5. Le groupe des commerçants a exprimé son désaveu face à ce projet. Ils préfèrent maintenir le statu quo plutôt que d'introduire un parking payant qui, selon eux, nuirait à leur activité.

En conclusion, pour toutes ces raisons, **nous demandons le renvoi de ce projet** afin de clarifier les points évoqués et d'ouvrir une réflexion plus large sur une solution cohérente et harmonisée pour le stationnement dans notre commune. »

Intervention de M. Jean-Claude CORNU, syndic, concernant la demande de renvoi

« Le conseil communal est opposé à une demande de renvoi, pour les raisons suivantes :

- D'une part, une motion de renvoi n'a de sens que si l'exécutif est passé à côté de quelque chose d'essentiel ou si un projet n'est jugé pas suffisamment abouti. Je ne crois pas que ce soit le cas en l'occurrence.
 - Que certaines mesures déplaisent, c'est un fait. Renvoyer un objet pour des corrections mineures n'a aucun sens, surtout puisque l'objet est finalement de la compétence claire du conseil communal.
- Dans notre cas, un renvoi équivaudrait à un enterrement masqué de l'objet qui nous est soumis. Si c'est ce que l'on recherche, il faut avoir le courage de le dire et voter NON au final.

Très clairement, le conseil communal est opposé à cette demande de renvoi.»

Question de M. Patrice BEAUD, conseiller général (PS)

«Si une personne travaille comme employé·e dans deux endroits différents de la commune, pourra-telle acheter deux vignettes pour employés·es ou non ? »

Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal

« Il existe deux scénarios différents pour ce type de situation. Une personne employée dans le secteur de la vieille-ville pourra avoir accès aux zones employés·es sur le plateau d'Arruffens. L'inverse ne sera pas possible.

M. le Président rappelle que, selon l'art. 82 al. 1 du règlement du conseil général, c'est bien la demande de renvoi qui est traitée et soumise au vote en premier. A la question qui lui est posée par M. le Président, M. AYER confirme maintenir sa demande de renvoi en précisant être opposé aux horodateurs.

Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général (PVL)

M. ROCH demande des réponses aux questions posées par les différents groupes avant de passer au vote de la demande de renvoi.

Intervention de M. Jean-Claude CORNU, syndic

« Un des points soulevés par deux intervenants porte sur le manque de coordination par rapport au MEP. Maintenant, on lie le 30 km/h avec le concept de stationnement payant, puis ensuite il s'agira d'autre chose, etc.

Je pense que certains n'ont pas suivi ou saisi le but du MEP, à savoir de coordonner l'ensemble de ce qu'il y aurait lieu d'entreprendre dans la vieille-ville. Finalement, ce n'est pas du tout ce que le MEP et son résultat ont apporté. Le MEP et son résultat ont dégagé une vision de ce que devrait et pourrait être l'intra-muros de Romont pour qu'il regagne ses lettres de noblesse dans les années à venir. Les groupes formés d'urbanistes, d'ingénieurs, de paysagistes, de spécialistes en matière d'urbanisation, se sont penchés sur des thèmes plus larges. Qu'advient-il des places, des fontaines, comment amener un peu de verdure et de fraîcheur dans cette ville, etc. Certes la question du parcage a été évoquée surtout pour dire de supprimer des places de parc en vielle-ville et je ne crois pas que c'est forcément ce que souhaitent, entre autres, les commerçants. Le MEP est une vision à moyen ou à long terme et c'est une « brique » importante que le conseil communal est prêt à porter à l'édifice. Sinon, il faudra attendre encore 5 ou 10 ans pour avoir un paquet complet qui sera probablement déjà dépassé au moment du début de sa réalisation. Et on attendra encore sur l'emplacement des arrêts de bus, sur la ligne urbaine, etc., et au final, on ne fera rien.

Le conseil communal s'est dit que la question du stationnement payant ou non empoisonne l'exécutif, le législatif, les commerçants, soit la vie de tout le monde depuis des années. Nous avons présenté les résultats de cette étude au mois de mars et la proposition a été plutôt bien accueillie. Pour pouvoir mettre en place tout ça, il faut acquérir quelques horodateurs et effectuer quelques marquages d'où la demande de crédit présentée ce soir.

Les grandes enseignes offrent la gratuité mais la Ville de Romont aussi pendant une heure. La Coop a indiqué qu'elle réalisera un parking fermé et payant avec probablement aussi une à deux heures gratuites.

Concernant des places pour la dépose-minute, cette proposition est une bonne chose mais on s'est rendu compte que, techniquement, c'est extrêmement compliqué à mettre en œuvre à Romont, et le contrôle serait problématique. Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe actuellement devant La Poste. C'est compliqué, car si on veut des installations pour détecter automatiquement les arrivées et départs sur ces places « dépose-minute », il faudrait installer ces bornes sur les trottoirs (à 50 cm du bord) ou devant les véhicules (avec des arceaux pour les protéger). Il existe donc un réel problème. Un second élément est le respect de la durée de stationnement sur ces places. Comment s'assurer que les gens respectent la durée de stationnement ? Le contrôle est ingérable et la contestation tellement facile en cas de contravention. Maintenant, il existe d'autres possibilités via des téléphones portables et les applications de parcage que l'on peut télécharger. S'il s'agit du seul sacrifice demandé aux gens, si la survie des commerces romontois passe par cette seule possibilité, Mesdames et Messieurs les commerçants·es, vous avez un sérieux et grave problème qui va bien au-delà de cela.

Pour des raisons de technique et de contrôle, à contre-cœur, le conseil communal a décidé de ne pas réaliser ces places pour la « dépose-minute ».

Quant aux vitrines vides, il y en a effectivement quelques-unes de temps en temps mais ce n'est pas comparable à d'autres villes. C'est bien la preuve que le parcage payant n'a rien à voir. Les commerçants doivent aussi se prendre un peu en main et ne pas dire seulement que c'est la faute à la commune. »

Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal

« Qui dit mise en place d'un concept dit contrôles et ressources. Pour mettre en place ce système, il faudra engager une personne ou alors externaliser auprès d'un partenaire. On arrivera certainement, avec les charges sociales, à $^{\sim}$ CHF 100-120'000.-/an ou plus selon les qualifications, selon les tabelles de la commune.

Ces charges fixes seront annuellement là et largement compensées par les rentrées supplémentaires.

Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic

« Nous n'engagerons pas un contractuel. Actuellement, un seul agent de ville à plein temps effectue toutes les tâches dévolues à la police communale. La situation devient impossible à gérer par rapport à tous les autres problèmes de sécurité existants, préparation des manifestations et des concepts de sécurité y relatifs, discussions avec les organisateurs, etc. Les tâches sont vastes.»

Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)

« J'aimerais brièvement rebondir sur la question du MEP étant donné que plusieurs collègues ont exprimé une certaine déception liée au fait que le concept de stationnement n'ait pas été élaboré selon un cadre défini par le MEP. Si j'ai bien compris votre intervention, M. le Syndic, le but du MEP était de donner un cadre au développement de la vieille-ville, mais ce qui en est sorti est plutôt une vision à long terme et qui, en plus, n'arrangeait pas trop le conseil communal. Est-ce que le cahier des charges du MEP aurait éventuellement été mal formulé ? Car si j'ai bien compris, ce MEP a fini dans un tiroir. »

Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic

« Le cahier des charges a été extrêmement bien formulé mais nous avons fait appel à des personnes de métier. Dix groupes ont manifesté de l'intérêt. Une première discussion a eu lieu avec le jury d'experts puis nous nous sommes rapidement rendu compte que ce qui était demandé à ces spécialistes correspondait uniquement à des travaux de coordination. On serait passé à côté d'une réflexion pour requalifier l'intra-muros à plus ou moins long terme. Les lignes directrices qui sont ressorties de ce MEP dévoilaient un certain nombre de choses à ne pas faire.

Encore une fois, pour le parking payant, qu'il s'agisse de 550 places ou 450 dans l'intra-muros, rien ne change. Quant à dire que le concept a été rangé dans un placard, c'est faux, même si on n'en a pas peu beaucoup parlé au cours de l'année. Romont est une ville avec un potentiel raisonnable et on a décidé de prioriser, ces douze derniers mois, les questions des écoles, de l'Ecole En Bouley, de l'accueil extrascolaire, du bâtiment scolaire de la ville, de la ligne urbaine, la route militaire et le quai militaire, du PAL et du plan directeur régional. Cela représente beaucoup mais le conseil communal s'est appliqué, avec une administration très modeste mais performante en comparaison avec d'autres

villes. Le sujet du MEP sera repris prochainement dès que nous aurons du temps, sur deux axes, à savoir

- premier axe
 un guide de la vieille-ville en parallèle avec le PAL dont une partie n'a pas encore obtenu
 l'approbation de la DIME, soit le RCU de l'intra-muros; nous avons considéré qu'il était
 difficile d'avancer avec un RCU de l'intra-muros sans coordination avec le MEP.
- deuxième axe plus théorique pour éviter que le MEP ne se limite qu'à un aspect théorique, il faudra retenir l'une ou l'autre proposition pour l'étudier à fond et estimer ses coûts. Faut-il d'abord s'attaquer d'abord à la place de l'Hôtel de Ville (problème de structure), à la place de l'école, à la Tour des Béguines, aux fontaines, etc. ? La volonté du conseil communal est d'arriver avec un projet concret, année après année (voire tous les deux ans), mais le rythme et le périmètre des projets seront dictés par les contingences financières.

Quant aux secteurs des Avoines et de St-Charles, ils figurent comme périmètres provisoires pour le parcage des véhicules. Une fois encore, pour mettre en place le concept de parcage, si on avait voulu avoir des places qui permettent de répondre à la demande, on n'aurait pas pu le faire ; il aurait fallu attendre la construction d'un parking au Poyet ou ailleurs. De nouveau, cela aurait reporté tous les autres projets car on ne peut pas imaginer, dans la planification financière de ces prochaines années, que Romont aura les moyens de se payer un parking de cette importance. Compte tenu du fait que nous faisons des pas dans la bonne direction, le SBC accepte ce parcage à titre provisoire sur la Promenade des Avoines (comme cela se fait actuellement). Ces secteurs seraient destinés au parcage de courte durée et correspondraient à des zones pour les habitants et pour les employés. La solution n'est pas idéale mais elle permettra de vivre quelques années en attendant un projet qui tienne la route et davantage de moyens financiers. Il en va de même pour la cour de la Maison St-Charles. La Paroisse accepte de mettre à disposition cet espace pour le parcage romontois le temps nécessaire (déjà utilisé comme tel actuellement) car elle n'a pas de projet de concept plus global actuellement. On tente, à Romont, d'éviter trop de théorie au profit du pragmatisme.»

A la suite de ces explications, M. AYER déclare maintenir sa demande de renvoi.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe ainsi au vote, en premier lieu, de la demande de renvoi.

VOTE / DECISION SUR LA DEMANDE DE RENVOI

C'EST PAR 29 « NON », 16 « OUI », ET 0 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL REJETTE LA DEMANDE DE RENVOI.

VOTE / DECISION SUR LA DEMANDE DE CREDIT

C'EST PAR 40 « OUI », 4 « NON » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 350'000.- POUR LE CONCEPT DE STATIONNEMENT (ACHAT D'HORODATEURS).

6. DECISION DE TRANSMISSION DE LA PROPOSITION DU 16 MAI 2024 INTITULÉE « CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE MOBILITÉ »

M. le Président passe la parole à M. Lukas BIELER, auteur de la proposition.

Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)

« Vous avez écouté notre motivation pour une commission de mobilité lors de notre dernière séance et le texte correspondant figure aussi dans le matériel préparatoire. Je ne veux donc pas refaire tout le raisonnement. J'aimerais juste donner quelques éléments issus des dernières actualités et aussi de l'échange que nous avons eu entre les partis.

Premièrement, la discussion sur le concept de stationnement montre bien qu'un échange préalable avant de voter un crédit serait bénéfique. Nous sommes plusieurs à avoir ressenti une certaine frustration de voter un crédit sur un concept qui n'est pas encore abouti, respectivement s'il l'est, cela ne ressortait pas de la demande de crédit.

Deuxièmement, on a affirmé que la commission d'aménagement pourrait couvrir les échanges au sujet de la mobilité. Force est de constater qu'elle n'a même pas été convoquée pour discuter de ce concept de stationnement, pourtant un des changements majeurs de notre législature touchant à la mobilité.

Troisièmement, une réflexion plus générale. Plusieurs élu-e et encore ce soir notre syndic nous ont rendu attentifs au fait que les mesures d'aménagement du territoire ne sont pas du ressort du conseil général, mais une prérogative du conseil communal. Personnellement je suis d'avis que, par sa compétence de voter les budgets et les crédits, le conseil général peut et doit même s'intéresser à toute question politique importante affectant notre population. Il me semble essentiel que l'exécutif encourage l'implication tant du conseil général que de la population dans le processus politique. Je ressens une certaine tendance contraire dans cette législature. Le conseil communal organise des séances d'information (pour le développement de Chavannes, pour le MEP vieille-ville, pour le contournement de Romont), prenant chaque fois soins de préciser qu'il s'agit d'une information, pas d'un débat. Aussi, au sein du conseil général, la discussion prévue pour les priorités de mi-législature a été transformée séance tenante, en une information unilatérale plutôt qu'en un débat.

Nous sommes convaincus que notre ville a besoin de l'implication de tous les acteurs politiques et de la population. L'établissement d'une commission de mobilité serait une chance pour dynamiser l'échange et pour impliquer plus de monde pour dessiner l'avenir de notre ville. »

Intervention de M. Nicolas DAFFLON, conseiller général (Le Centre)

« Le groupe Le Centre a analysé la proposition de M. BIELER consistant à créer une commission de mobilité.

Effectivement, le thème de la mobilité revêt une importance toute particulière, en cette époque de transition, où les habitudes de tout un chacun changent au gré des améliorations techniques de la mobilité individuelle et de l'augmentation de l'offre en transports publics. L'augmentation de la population est également un facteur prépondérant dans les réflexions liées à la mobilité.

Néanmoins, les membres du groupe Le Centre ne souhaitent pas la création de cette commission dédiée à la mobilité. En effet, nous estimons que le thème de la mobilité peut largement être débattu

au sein de la commission de l'aménagement. La création d'une commission de la mobilité nous semble donc faire doublon, et nous estimons qu'il serait plus efficient de renforcer les prérogatives de la commission d'aménagement en incluant explicitement le thème de la mobilité dans ses tâches. »

Intervention de M. Thierry JORDAN, conseiller général (PLR)

«Si la mobilité est un sujet qui touche tout le monde, la compétence de décision dans ce domaine est quasi uniquement attribuée à l'exécutif, qui doit suivre le cadre imposé et vérifié au niveau cantonal.

Dans ce domaine, le conseil communal s'appuie sur le service technique, et au besoin de spécialistes externes.

Le conseil communal a démontré, ces dernières années, notamment lors de plusieurs séances de présentations publiques de grands projets, qu'il porte une attention particulière à la communication avec la population.

Nous considérons la solution actuelle comme satisfaisante. Nous encourageons le conseil communal à continuer sur cette voie, et vous recommandons, à une large majorité, de rejeter la proposition de création d'une commission mobilité.

Intervention de M. Vincent BRODARD, conseiller général (PS)

« Le groupe socialiste a toujours considéré la question de la mobilité comme un élément important du développement de la ville de Romont, et l'a soutenue à travers des propositions sur les transports scolaires et publics notamment. La mobilité, au sens large, touche directement ou indirectement d'autres domaines tels que l'aménagement, l'accessibilité, l'adaptation aux enjeux de notre époque. C'est aussi un sujet sensible et souvent clivant. Il est donc important que ce thème puisse être discuté, compris et que des mesures concrètes puissent être prises avec le soutien final du conseil général. Le groupe socialiste soutient toute démarche pouvant permettre de renforcer les positions et mesures dans ce domaine. Il soutient donc cette proposition. »

Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert·e·s)

« Le groupe Les Vert·e·s soutient la proposition du PVL visant à instaurer une commission mobilité.

Outre les dossiers évoqués dans la proposition, pour la seule pratique du vélo, nous avons relevé sur la plateforme <u>www.bikeable.ch</u> plus de vingt points à améliorer sur le réseau cyclable communal.

La coordination défaillante des chantiers communaux et cantonaux a déjà été relevée lors d'une précédente séance du conseil général. Aujourd'hui, on se déplace plus rapidement à vélo qu'en voiture en ville de Romont! Ce serait cocasse si la sécurité des cyclistes et des piétons ne s'en trouvait pas dégradée.

Pour ce qui concerne les piétons, la plateforme <u>www.walkable.ch</u> vient d'ouvrir. Elle ne relève pas grand-chose pour l'instant, mais cela ne saurait tarder.

Faut-il revenir sur les problèmes de sécurité sur le chemin de l'école ?

On ne parlera même pas du projet insensé de route de contournement qui ne peut être abordé ni en commission d'aménagement ni en commission de l'énergie. Heureusement que cette route n'est pas nécessaire! Malheureusement, elle évite aussi tout nouveau projet alternatif.

Ce n'est pas en campant sur ses positions chacun dans son coin que l'on fera avancer notre commune. Le conseil général a grand besoin d'espaces de discussions.

Nous vous invitons à approuver cette proposition.»

Intervention de Mme Jacqueline BOURQUI, conseillère générale (PLR)

« Sans vouloir évincer les arguments évoqués par mon collègue PLR M. JORDAN, je ne peux m'empêcher de penser qu'il serait opportun que des réflexions concernant la mobilité dépassent le cadre du conseil communal et de ses consultants pour nourrir mieux encore les projets, s'assurer de leur cohérence.

Pour exemple, un sujet me paraît oublié. Comment rendre plus agréable pour ne pas dire moins dangereuses les allées et venues des personnes à pied entre le plateau d'Arruffens, sur lequel réside la majorité de la population, et la vieille-ville, qui pourrait sans doute en tirer profit ? Un besoin d'actualité trop rarement, pour ne pas dire jamais encore évoqué.

De l'idée à l'existence pertinente d'une telle commission, un cahier des charges restera à rédiger, mais au départ il y a toujours une idée. Une idée que je soutiens, en vous invitant à en faire de même. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet cette proposition au vote.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 26 « OUI », 18 « NON » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA TRANSMISSION DE CETTE PROPOSITION AU CONSEIL COMMUNAL.

« Applaudissements ».

7. DECISION DE TRANSMISSION DU POSTULAT DU 16 MAI 2024 INTITULÉ « MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT À UNE UTILISATION DURABLE DE L'EAU POTABLE »

M. le Président cède la parole à M. Patrice BEAUD.

Intervention de M. Patrice BEAUD, conseiller général (PS), co-auteur du postulat

« Nous avons déjà voté des crédits concernant le remplacement de sections d'une conduite essentielle pour l'approvisionnement en eau de notre commune, ainsi que d'autres travaux liés à améliorer soit la circulation de l'eau potable, soit pour accroître notre approvisionnement.

Il nous semble toujours important que la stratégie ne s'arrête pas à l'approvisionnement, mais couvre aussi l'utilisation de l'eau potable. Ancrer des habitudes prend du temps et nous avons la chance de pouvoir encore le prendre. C'est pourquoi, nous proposons au conseil général de soutenir la transmission de ce postulat, afin que le conseil communal mène une réflexion sur les mesures qu'il pourrait mettre en place, pour une utilisation durable de l'eau potable. »

VOTE / DECISION

C'EST PAR 36 « OUI », 8 « NON » ET 1 ABSENTION QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LA TRANSMISSION DE CE POSTULAT AU CONSEIL COMMUNAL.

« Applaudissements ».

8. DÉTÉMINATION DU CONSEIL COMMUNAL SUR LE POSTULAT INTITULÉ « AMÉNAGEMENT DU TROTTOIR ROUTE DE BOSSENS »

M. le Président cède la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, conseiller communal, directeur du dicastère MOBILITE/SECURITE, pour la présentation de cette demande de crédit.

M. BUSSARD n'a pas d'autres éléments à apporter si ce n'est une autre variante pour l'accessibilité à la place de la Mycologie. Ce chemin pédestre n'existe plus. Il se situait sur des terrains privés et par conséquent, il est très difficile de le remettre en place.

Intervention de M. Philippe AYER, conseiller général (PLR) auteur du postulat

« Je ne suis surtout pas surpris. Merci pour les chiffres communiqués. Je regrette clairement par contre que la première partie de ce trottoir ait été réalisée en deux fois. La première fois, il nous a déjà coûté une certaine somme (CHF 200'000.-?) et quelques années après, on est revenu pour le refaire tout beau tout propre et là, bien évidemment, cela nous a recoûté encore une fois. On a dépensé de l'argent dans le vide la première fois et il faut en être bien conscient. Et un jour ou l'autre, ce bout de trottoir jusqu'au Parcours Vita sera fait et on devra encore payer une fois. Lorsqu'on dit qu'il faut faire attention aux dépenses, essayez de réfléchir un peu mieux. Merci pour les chiffres pour décembre au budget. »

La parole n'est plus demandée.

9. ÉLECTIONS

9.1. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Suite à la démission de M. Emilien GIRARD de sa fonction de membre de la commission d'aménagement, le groupe Le Centre propose la candidature de M. Bertrand MENÉTREY pour le remplacer.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée. Ainsi, selon les prescriptions légales, M. MENÉTREY est élu membre de la commission d'aménagement.

M. MENÉTREY déclare accepter son élection à cette fonction avec grand plaisir et remercie le conseil général pour la confiance accordée.

Conseil général séance du 10 octobre 2024 page 29

Au nom du conseil général, **M. le Président** adresse à M. MENÉTREY ses félicitations et beaucoup de plaisir au sein de la commission d'aménagement.

« Applaudissements ».

9.2. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIERE

Suite à la démission de M. Philippe AYER de sa fonction de membre de la commission financière, le groupe PLR propose la candidature de M. Thierry JORDAN pour le remplacer.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée. Ainsi, selon les prescriptions légales, M. JORDAN est élu membre de la commission financière.

M. JORDAN déclare accepter son élection et remercie le conseil général pour la confiance témoignée.

« Applaudissements ».

Au nom du conseil général, **M. le Président** adresse à M. JORDAN ses félicitations et beaucoup de plaisir au sein de la commission financière.

10. DIVERS

10.1. DIVERS DU CONSEIL GENERAL

Néant.

10.1.1. PROPOSITIONS

Néant.

10.1.2. POSTULATS

Néant.

10.1.3. RESOLUTIONS

Ainsi que le prévoit l'art 104 du règlement, le Bureau et les membres du conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'a été déposée.

Conseil général séance du 10 octobre 2024 page 30

10.1.4. QUESTIONS

M. le Président rappelle que le conseil communal répond aux questions immédiatement ou au plus tard lors de la prochaine séance.

1. Question de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général (HN)

QUES_48_20241010

« Lors de sa séance de préparation du 30 septembre dernier, le groupe Horizons Nouveaux s'est à nouveau préoccupé de la sécurité de nos concitoyens. En effet, plusieurs demandes nous sont parvenues afin que nous questionnions le conseil communal lors d'une séance du conseil général.

L'éclairage public de notre chère commune a été pensé et paramétré pour que de l'énergie soit économisée comme le demande l'article 15a de la loi cantonale sur l'Energie.

Cependant, sur notre territoire communal subsiste des coins sombres ou peu éclairés, non pas propices à des activités illicites, mais représentant un réel danger pour les piétons et les usagers de la route. Les exemples ne manquent pas, comme la région de la gare, au sens large du terme (Chemin Sous-Gare, Route des Rayons), les rues de l'intra-muros et le périmètre de l'esplanade d'Arruffens.

Ainsi, le groupe Horizons Nouveaux adresse la question suivante au conseil communal :

Serait-il possible d'envisager l'augmentation de l'éclairage du domaine public aux endroits dangereux, tels les passages piétons, les croisements dangereux aux heures de grande affluence (dès 06h00 le matin et de 16h30 à 19h00) durant la période hivernale ? »

→ Réponse de M. BUSSARD, conseiller communal

« Le conseil communal prend acte de vos remarques et de votre question. Il analysera la chose pour savoir ce qu'il est possible de faire. »

2. Question de M. Stefan TRÜMPLER, conseiller général (PLR)

QUES_49_20241010

« Au nom de citoyennes et citoyens intéressés·es et à titre personnel, je me permets de poser la question au conseil communal de savoir où il en est par rapport aux suites à donner au MEP vieille-ville, notamment sur le plan de l'organisation.

Dans le même contexte, pourriez vous nous informer sur l'état des discussions avec les services cantonaux au sujet de l'approbation partielle du PAL vieille-ville.

Du fait que M. le Syndic a déjà largement évoqué cette question, je le remercie et on peut ainsi renoncer à cette question, à moins qu'il souhaite ajouter quelque chose. »

→ Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic

« Le conseil communal reviendra sur cet élément dans le cadre de la prochaine séance du conseil général de manière la plus factuelle possible concernant la façon d'envisager les choses et concernant le timing prévu à cet effet. »

3. Question de M. Thierry JORDAN, conseiller général (PLR)

QUES 50 20241010

« L'Etat a depuis de nombreux mois bloqué toute délivrance de permis de construire sur le Plateau d'Arruffens et ce jusqu'à approbation du PAD-cadre prévu dans cette zone.

La demande de crédit pour ce projet a été approuvée par le conseil général en mai 2018. Le PADcadre n'a pas encore été mis à l'enquête. Il y a, à ma connaissance, plusieurs dizaines de millions de francs d'investissements bloqués au stade de la demande de permis de construire.

Je souhaiterais connaître l'état d'avancement du projet et savoir ce que la commune a entrepris afin d'accélérer le déblocage de la situation. Le fait que ce blocage perdure est dommageable pour les propriétaires concernés, pour les entreprises de la région en attente du début des travaux, pour l'image de la commune avec des bâtiments en quasi-friche, mais également pour les finances communales grâce à la taxe foncière! »

→ Réponse de M. Marc MENOUD, conseiller communal

« Je vous demanderais encore un petit peu de patience. Pour le PAD-cadre, on avait besoin de régler certaines questions au niveau du PAL. Aucune opposition n'a été déposée pour Arruffens; par contre des oppositions ont été formulées pour d'autres secteurs. On peut ainsi procéder à la mise à l'enquête du PAD-cadre, ce qui est prévu cette année encore. Le dossier est prêt. Une communication devra être organisée et aura lieu probablement en novembre. »

M. JORDAN se déclare moyennent satisfait à l'endroit de la réponse de M. MENOUD.

4. Question de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert·e·s)

QUES_51_20241010

« C'est avec une certaine surprise que nous avons appris, par voie de presse, l'abandon du label Cité de l'énergie » par le conseil communal. Nous y avons donc répondu, comme il se doit en pareille circonstance, par voie de presse.

Pour une décision de cette portée, on pourrait espérer que la commission de l'énergie soit informée préalablement non seulement de l'abandon du label mais aussi de la création de cette cellule « Climat & Energie » qui semble ni plus ni moins court-circuiter les prérogatives de ladite commission.

A plus ou moins 18 mois des prochaines élections communales, on ne peut être que sceptique sur l'apport d'une telle cellule dont le communiqué de presse ne dit finalement pas grand-chose si ce

n'est que les moyens financiers dévolus à la « Cité de l'énergie » seront reportés sur cette nouvelle cellule, qui n'apportera par conséquent pas d'économies financières.

Suite aux propos de M. le Syndic sur les réseaux sociaux, on sait au moins que les Vert·e·s seront exclus de la nouvelle cellule « Climat & Energie » et qu'il n'y aura donc pas de représentativité des partis politiques. Pour rappel, Les Vert·e·s sont la quatrième force politique au sein du législatif communal, devant l'UDC, le PVL et Horizons Nouveaux. Ces quatre partis rassemblent 40 % des sièges au conseil général. Voilà pour ce qui est de la représentativité.

Après avoir, à plusieurs reprises, pointé du doigt le peu de nouvelles réalisations issues de cette législature, on a forcément l'impression que le conseil communal tente de masquer un échec à renouveler l'exigeant label « Cité de l'énergie ».

M. HELFER, pouvez-vous nous donner des précisions sur ce que va concrètement produire cette cellule « Climat & Energie » d'ici la fin de la législature ? »

→ Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic

« Les Vert∙e∙s aiment les labels. Et pour une fois ils sont gâtés car ils ont largement le choix. Une petite recherche sur ChatGPT a donné les résultats suivants pour la Suisse :

En Suisse, plusieurs labels sont utilisés pour indiquer des produits écologiques, biologiques ou durables. Voici une liste des principaux labels éco et bio en Suisse :

Labels Bio

- Bio Suisse / Bourgeon.
- Knospe-Bourgeon (Demeter).
- ➤ EU-Bio.
- Label officiel de l'Union européenne pour les produits bio.
- Bio-Inspecta.

Labels Écologiques et Durables

- Max Havelaar (Fairtrade).
- > FSC (Forest Stewardship Council).
- MSC (Marine Stewardship Council).
- ASC (Aquaculture Stewardship Council).
- Naturemade.
- Blauer Engel.
- Ecolabel européen.
- Oeko-Tex Standard 100.

Labels Régionaux et Durables

- IP-Suisse.
- TerraSuisse.
- Migros Bio.

En Suisse, plusieurs labels énergétiques garantissent l'origine et la durabilité des sources d'énergie. Voici les principaux labels énergie en Suisse :

- 1. Naturemade
- 2. TÜV SÜD EE.
- 3. EnergieSuisse.

- 4. Ecolabel européen.
- 5. Swiss Climate.
- myclimate.
- 7. CO2-Compensé (label spécifique aux fournisseurs d'énergie).
- 8. Green-e (Label international).
- 9. Energiestadt.
- 10. Minergie

Ces labels permettent de certifier l'origine renouvelable de l'énergie et/ou son faible impact environnemental, aidant ainsi les consommateurs à choisir des options énergétiques plus respectueuses de l'environnement.

Personnellement, (et je crois que c'est aussi le cas du conseil communal), je n'ai rien contre les labels. Au début, ils servent même à prendre conscience d'une problématique sur certains sujets particuliers et à donner une méthodologie qui fixe un cadre pour progresser vers les objectifs que l'on souhaite atteindre.

Ce fut initialement le cas à Romont, soit dans la foulée des premières démarches entreprises dès 2005 jusqu'à l'obtention du premier label en 2009, puis à l'occasion des re-certifications de 2014 et 2020. Et puis, on fait le souffle au fur et à mesure que la liste des projets encore possible se restreint. Ainsi, pour passer au niveau supérieur, soit le Label Gold, les nouvelles mesures devraient pouvoir viser la vieille-ville. Alors, pour les raisons que l'on connaît, c'est actuellement quasi impossible. Il faut aussi dire que l'obtention du label pour Romont, l'installation et l'implantation du CAD ont joué un rôle prépondérant. Il n'est pas excessif de dire que sans le CAD, il aurait été extrêmement difficile pour Romont d'obtenir ce label.

J'ai moi-même eu l'occasion de me frotter aux labels à l'ECAB. C'était un des premiers acteurs publics à obtenir le label ISO 9001 (Gouvernance) puis 14001 (Environnement). Ce fut aussi le premier bâtiment « public » à être construit avec le label Minergie. On était fier de le dire et de l'écrire à chaque occasion. Quinze à vingt ans plus tard, qui se targue encore d'être certifié ISO, sauf quand on en fait une condition pour participer à certains marchés. Et encore, de nouveaux labels dans les mêmes domaines sont apparus, que leurs promoteurs vantent d'être nettement meilleurs et au goût du jour. Avec derrière les gros sous nécessaires à l'obtention de ces labels.

La labellisation « Cité de l'énergie » est en train de vivre quelque chose de semblable, maintenant que la préoccupation Climat prend largement le pas sur la préoccupation beaucoup plus restreinte du label « Cité de l'énergie ».

Pour cette raison, plutôt que de consacrer de l'argent qu'on n'a pas au maintien d'un label bientôt dépassé, Romont a choisi de mettre ses forces d'autre manière. Ce sera à l'intérieur de l'administration et des services le « Pôle Climat & Energie » qui va être mis sur pied. Un coach externe nous accompagnera. Pour la petite histoire, il s'agira de la même personne qui accompagnait Romont dans le cadre de la « Cité de l'énergie ». Cela veut bien dire quelque chose.

Pour ma remarque sur les réseaux sociaux, si c'est du vent et que ça ne vaut rien, je ne vois pas pourquoi on vient pleurnicher après pour en faire partie!

J'espère avoir fourni des explications utiles et complémentaires au communiqué de presse publié par la commune. »

Conseil général séance du 10 octobre 2024 page 34

→ Réaction de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert·e·s)

« A l'évidence, les propos de M. le Syndic ne répondent absolument pas à ma question. Je le remercie de nous avoir démontré son usage de ChatGPT. J'en prend acte. »

5. Question de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général (PS)

QUES 52 20241010

« Je ne souhaite pas enfoncer le clou planté par mon collègue sur la décision d'abandon du label « Cité de l'énergie », mais intervenir pour reformuler l'inquiétude avancée dans notre message en lien avec la planification financière des investissements à venir pour notre commune.

En effet, l'abandon du label ne doit pas être une mesure de déresponsabilisation, et nous exhortons la municipalité à proposer et planifier des actions concrètes afin de contribuer clairement à la politique énergétique du canton visant à substituer les énergies fossiles et à réduire la consommation. »

→ Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic

« Le conseil communal en tiendra compte et vous aurez des résultats probablement déjà dans une année avec des actions concrètes. »

10.2. DIVERS DU CONSEIL COMMUNAL

10.2.1.

REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A LA QUESTION FORMULÉE PAR M. PHILIPPE AYER LORS DE LA SEANCE DU 16 MAI 2024

Intitulé de la question du 16 05.2024



question - QUES_46_20240516

« Je suis très surpris de la coordination concernant les travaux en cours sur le territoire communal, travaux certainement pas tous entrepris par la commune mais aussi par l'Etat. Une coordination aurait été nécessaire entre la commune et le canton de façon à ne pas boucler complètement la ville, soit depuis Siviriez, soit depuis Mézières. Je suis un peu surpris de ce bouclage de ville qui pose passablement de soucis aux usagers, aussi bien aux automobilistes, qu'aux cyclistes et autres.

Ma seconde remarque : dernièrement, en me promenant, je suis passé devant l'arrêt de bus Nespresso, d'ailleurs très joli, mais j'ai été surpris qu'il ne fût pas possible de s'y assoir. Tout le monde ne peut pas poser ses fesses à la hauteur de l'infrastructure réalisée. Je crois qu'il y a encore d'autres arrêts de bus qui sont prévus, du même style, et je demande donc s'il y a encore moyen de corriger ceci. »

M. le Président donne la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, conseiller communal, qui apporte les précisions suivantes, en complément à la réponse de M. le Syndic :

« En ce qui concerne les arrêts de bus à l'Halle, il n'était pas prévu de banc car la distance qui doit rester libre derrière la bordure de l'arrêt de bus, soit la zone d'attente, est normée. Si on avait mis un banc, il aurait empiété sur cette zone d'attente et c'est l'entier de l'abri qui aurait dû être reculé d'autant. En tenant compte de l'emprise d'un banc (au minimum 50 à 60 cm), pour l'arrêt situé du côté Romont, c'est l'entier de l'abri, le mur de soutènement, l'emprise de terrain et surtout le talus complet qui auraient dû être reculés de 50 à 60 cm. Aussi, le coût aurait été totalement disproportionné. Idem du côté Gétaz-Miauton où là c'est l'emprise supplémentaire de terrain à bâtir qui aurait dû être achetée. Dans les deux cas, le petit luxe d'avoir un banc aurait eu un impact très important sur le coût du projet. Malgré ça, la commune a tout de même décidé de poser un repose-fesse convenant à une majorité de personnes.

Ces impératifs de distance et de coûts se répéteront certainement pour tous les arrêts de bus. D'un point de vue technique mais aussi financier ainsi que selon leur fréquentation prévue, des bancs seront posés, mais uniquement dans la mesure du raisonnable. »

10.2.2.

REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A LA QUESTION FORMULÉE PAR MME JACQUELINE BOURQUI LORS DE LA SEANCE DU 16 MAI

Intitulé de la question du 16 05.2024



- question QUES_47_20240516
- «Concernant les arrêts de bus, je me permets une observation à transmettre à M. BUSSARD, à savoir qu'il n'y a nulle possibilité de s'assoir entre le Bicubic et la ville. Est-ce possible de créer la possibilité de s'assoir pour des personnes qui se déplaceraient avec une mobilité plus ou moins réduite ou pour des raisons d'âge de tout simplement pouvoir s'assoir.

M. le Président donne la parole à M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal.

« En ce qui concerne la Route de l'Industrie, le cheminement piétonnier mis en place le long des Echervettes est à vocation publique. Ce cheminement devrait recevoir l'un ou l'autre banc à disposition du public.

Pour le trajet Bicubic -> ville, effectivement, peu de bancs sont à disposition. La commune, malheureusement, ne dispose pas de terrains communaux le long de la Route d'Arruffens.

Pour le Chemin de la Côte, un banc pourrait être installé dans le virage (entre les maisons Dénervaud et Egli) ainsi qu'à l'entrée du cimetière d'en bas voire entre la Tour à Boyer et le Restaurant du Suisse.

Du côté de la Route de la Belle-Croix, comme pour la Route d'Arruffens, la commune n'a pas de terrains communaux. Nous allons néanmoins tenter de convaincre l'un ou l'autre propriétaire privé de nous laisser poser un banc communal sur leur propriété. La commune a pris note de cette demande et la traitera dans la mesure du possible. »

10.2.3.

REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A LA QUESTION FORMULÉE PAR M. NICOLAS PERRIN LORS DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2024

Intitulé de la question du 16 05.2024



QUES_44_20240516

La nouvelle salle de sport de la Commune de Romont située En Bouley sera utilisable en 2025. Les sociétés sportives romontoises, club formateur de notre jeunesse, vont y prendre leurs marques. Le règlement cantonal sur le sport indique que « pour les activités sportives à but non lucratif destinées aux jeunes de moins de 20 ans, l'Etat et les communes se limitent à prélever un émolument pour les frais de conciergerie. Est-il envisageable que la Commune de Romont applique le règlement sur sport du canton de Fribourg en vigueur depuis la fin 2011 ?

M. le Président donne la parole à Mme Stefanie LOSEY, conseillère communal.

« Monsieur Perrin, je me permets ce soir de revenir avec un complément d'information suite à votre question posée lors de la séance de conseil général du 16 mai dernier.

Comme déjà annoncé, le conseil communal de Romont entend respecter l'article 11 du Règlement sur le sport qui prévoit que seul un émolument pour les frais de conciergerie peut être prélevé pour les activités sportives à but non lucratif destinées aux jeunes de moins de 20 ans.

Nous allons proposer un tarif comprenant uniquement les frais de conciergerie pour les locations jusqu'à 20h00 (à moins qu'il ne s'agisse d'entraînements destinés uniquement à des adultes). Nous prioriserons également les sociétés et clubs sportifs romontois lors des réservations.

Nous réévaluerons la situation après une année de pratique pour voir si des adaptations sont nécessaires. »

M. Perrin remercie et félicite le conseil communal pour cette décision.



CONCLUSION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC

«Deux heures et demie de discussions tous les trois mois, je pense que c'est largement mérité pour la démocratie. A l'avenir, on continuera d'essayer d'avoir toujours des débats sans tabou. On fera aussi l'effort, comme ça a été déjà le cas au travers de soirées d'informations ou peut-être de soirées plus participatives comme le souhaite M. BIELER. Effectivement, les projets avant qu'ils ne soient définitifs, ont déjà largement été discutés tant par la population que dans le cadre du conseil général ou des commissions, voire des nouvelles commissions à mettre en place.

Merci pour la qualité du débat.

A l'issue de cette séance, vous êtes conviés à la traditionnelle agape servie ce soir par la boulangerie Dubey-Grandjean.



CONCLUSION DE M. CHRISTOPHE GIRARD, PRESIDENT

«La parole n'étant plus demandée, nous arrivons au terme de cette séance. J'invite les différents rapporteurs à remettre leur texte au bureau et je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre participation constructive à cette séance. Rendez-vous à l'arrière de la salle, pour l'apéritif. »

« Applaudissements ».

Au nom du conseil général

2

Chris**t/**ophe GI**R**ARD

Le Secrétaire

Yves BARD

Version approuvée le 12.12.2024

Annexes à l'original du procès-verbal

1. Nouvelle école En Bouley

2. Planification financière

3. Planification financière

4. Demande crédit déplacement conduite

5. Demande crédit horodateurs

dossier présentation.

dossier présentation conseil communal.

dossier présentation commission financière.

dossier présentation.

dossier présentation.



Ecole En Bouley

Point de situation du projet

Conseil général du 10 octobre 2024

EEB – points essentiels

Planning respecté :

- 11.2024 : Réception des diverses composantes de l'ouvrage
- 13.12.2024 : Remise totale et définitive de l'ouvrage par Erne SA, y compris les aménagements extérieurs
- 01.2025 : Aménagement du mobilier
- 04.2025 : Prise de possession du bâtiment par les classes
- 13.06.2025 : Inauguration officielle
- 14.06.2025 : Journée "Portes ouvertes à la population»
- 05-08.2025 : Travaux de rénovation/adaptation Condémine
- 07.08.2025 : Travaux de rénovation/adaptation EEV

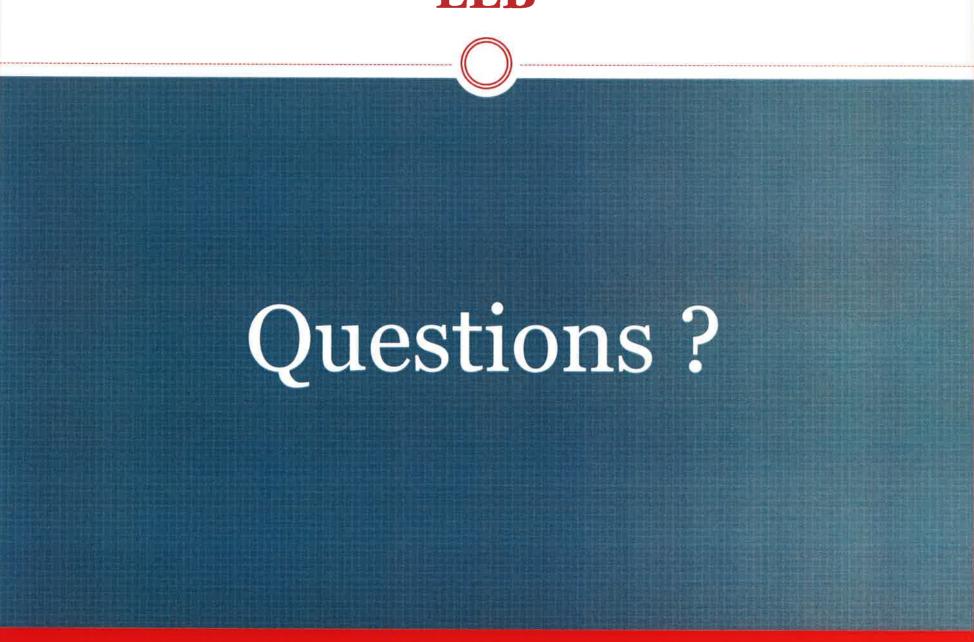
EEB – points essentiels

- Finances : Absolument dans le tir
- Esplanade Arruffens : Ouvrage terminé le 20.11.2024
- Visite de l'EEB : Réservée <u>exclusivement</u> aux exécutifs de Billens-Hennens / Mézières / Romont et aux membres du conseil général de Romont
 - Sur inscription uniquement -

EEB - visite du chantier enseignant.e.s -



EEB





Planification financière 2025-2029



- La planification financière n'est pas un budget à 5 ans, mais bien un outil de pilotage basé sur l'évaluation à un instant T de l'évolution de divers indicateurs démographique, économique et financier.
- La planification sert à indiquer l'évolution probable et les conséquences des décisions d'investissements sur les comptes de la commune. Elle est donc un outil permettant le pilotage à moyen et long terme de la politique d'investissement.



Principales hypothèses

- Evolution de la population basée sur les projets immobiliers connus: augmentation de 6'000 à 6'500 habitants en 5 ans
- Montant des investissements pris en compte (base 30.09.2024) :
 - crédits ouverts au 30.09.2024 : 23'932'400 CHF
 - investissements planifiés par le CC: 11'051'700CHF
 - Soit un total d'investissement de 34'984'100 CHF
- Taux d'intérêt moyen sur les prochains emprunts de 1,8%



Hypothèses de bases (suite)

- Associations de commune (COGL RSG AGR)
 - Augmentation de la clé de répartition à charge de Romont
 - Augmentation des charges dès 2025 en raison du début des amortissements du home de Siviriez et du COGL
- Subventions au canton
 - Augmentation planifiée à 1% pour l'ensemble des subventions cantonales



INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Art. 19 de l'ordonnance sur les finances communales

Limitation de l'endettement des communes (art. 22 al. 2 et 3 LFCo)

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT
Moyenne des 5 demières années (minimum 80%)
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS
4 25777 27777 242 242 242 242
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Comptes	Comptes	Budget	Planification				
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
43.55%	148.95%	342.62%	345.54%	354.27%	362.30%	366.75%	374.10%
316.18%	14.96%	-1.06%	-6.63%	-14.77%	-48.94%	-127.31%	-157.44%
316.18%	165.57%	110.03%	80.86%	61.74%	-11.29%	-39,74%	-71.02%
-0.20%	-0.11%	1.55%	1.99%	2.13%	2.09%	1.89%	1.80%
83.64%	154.41%	283.11%	286.55%	293.18%	302.04%	305.58%	310.97%
9.72%	45.75%	48.54%	21.22%	9.82%	6.63%	3.06%	3.00%
4.10%	4.61%	6.56%	10.85%	11.98%	12.13%	12.57%	12.43%
2'019.25	5'311.25	11'641.82	12'914.08	13'298.05	13'685.20	13'996.19	14'352.80
21.56%	10.44%	-0.94%	-1.71%	-1.54%	-3.38%	-3.94%	-4.82%

¹ Lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 %.

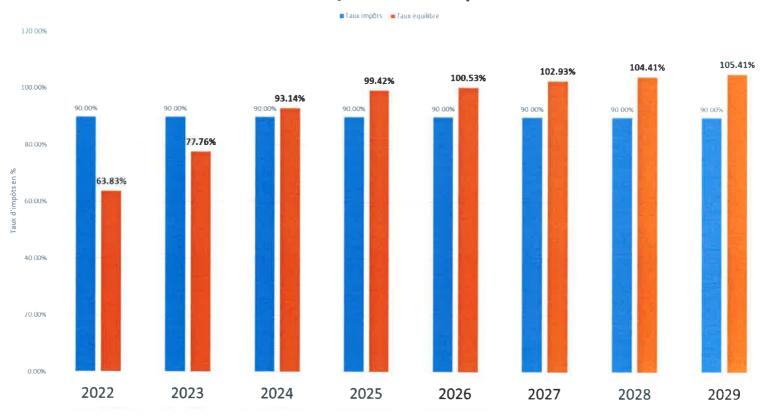
² A défaut, des mesures doivent être prises afin que ces valeurs soient respectées dans un délai maximal de cinq ans.

³ La limitation de l'endettement ainsi définie ne s'applique pas aux autres collectivités publiques locales,

⁴ Les dispositions statutaires des associations de communes limitant l'endettement de celles-ci demeurent réservées,



Taux d'imposition à l'équilibre





Conclusion

Les résultats de la planification financière démontrent une importance dans les futurs choix d'investissements de la commune. La marge de manœuvre est jugée faible et des investissements avec retour sur investissements positifs sont nécessaires pour freiner les différentes hausses.

Les investissements d'une génération sont normalement pris en compte sur une durée de 25 ans alors que la majorité des investissements lourds se réaliseront sur une période de 10 à 15 ans. La fortune de la commune permettra d'absorber cette situation encore quelques temps mais la priorisation des investissements futurs reste indispensable.



Questions?



Planification financière 2025-2029

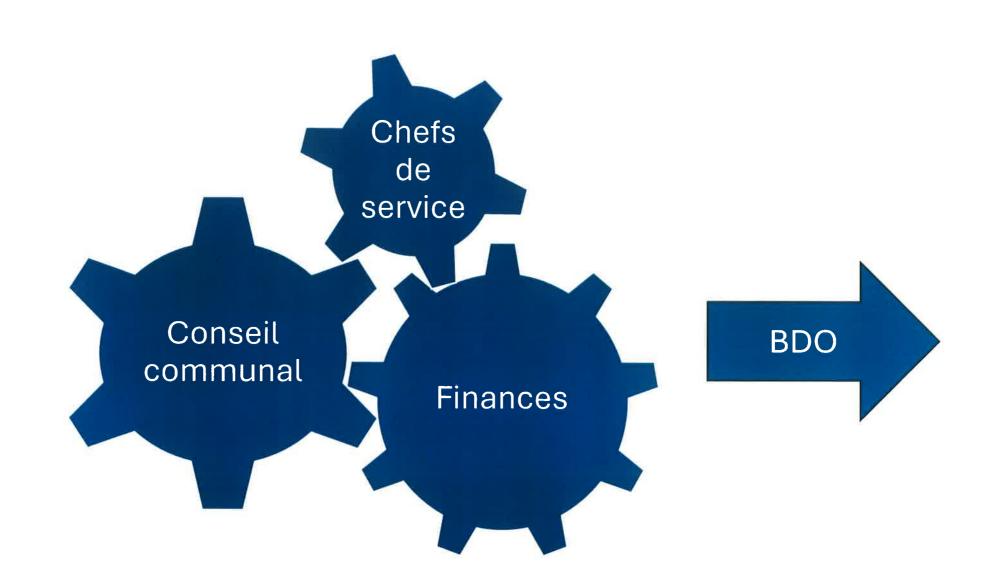


«[...] le poids des crédits qui seront votés ce soir, [...] vont influencer fortement le futur de Romont. [...]

Les intérêts et les amortissements des dettes pèseront dans le ménage communal [...] »

CG du 12.10.2023

- « [...] travaux de rénovation nécessaires (RSG + COGL), [...]
- + de la population romontoise,
- + finances communales saines [...]
- → la clef de répartition glanoise [...]
- → la clef de répartition cantonale des charges liées, [...]. »





- Intérêts et amortissements des investissements
- Clef de répartition glanoise
- Clef de répartition cantonale

2024 révisé	2025	2026	2027	2028	2029



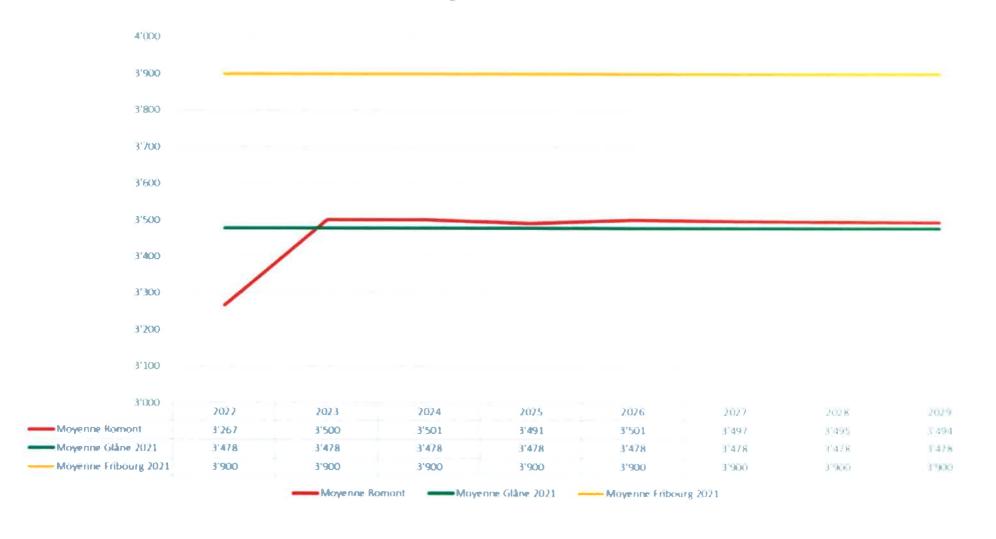
« [...] une hausse d'impôts prochaine ou la vente de patrimoine se profilent.»

« [...] les rentrées fiscales [...] permettront d'éloigner le spectre d'une période d'austérité!»

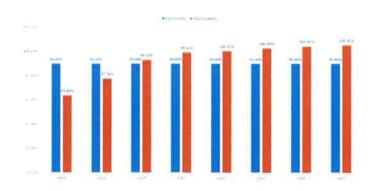
Recettes fiscales par contribuable: Romont



Recettes fiscales par contribuable: Romont ---



Taux d'imposition à l'équilibre



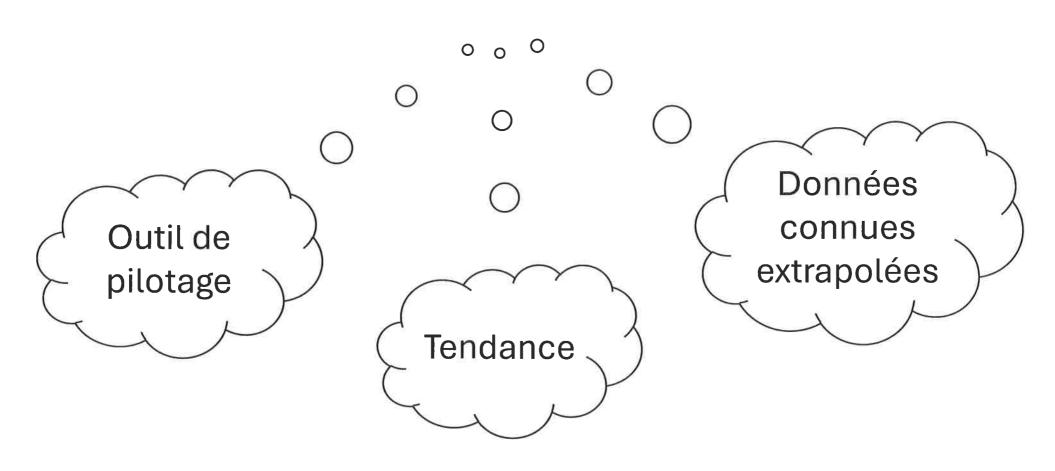
Année	Taux si	Taux si
		\rightarrow
2024	93,14 %	92,50 %
2025	99,42 %	98,39 %
2026	100,53 %	99,26 %
2027	102,93 %	101,66 %
2028	104,41 %	103,15 %
2029	105,41 %	104,15 %

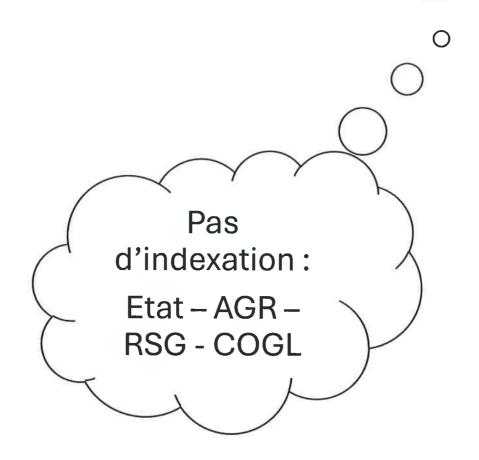


«La priorisation des investissements futurs, la maîtrise des dépenses communales de fonctionnement et la recherche active de nouveaux contribuables

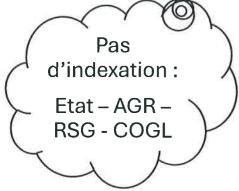
→ sont impérativement à privilégier. »

Toujours d'actualité



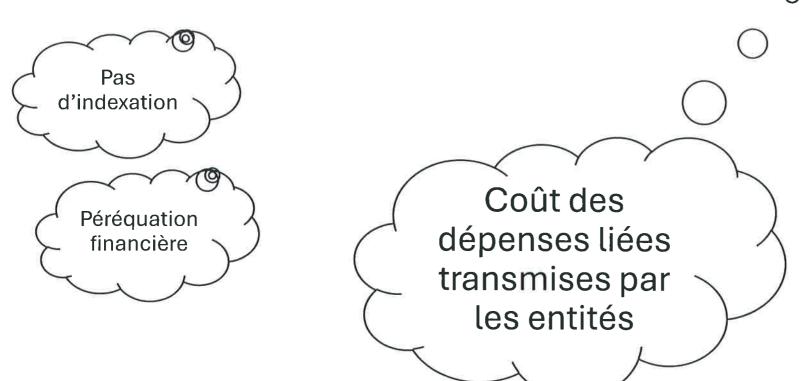


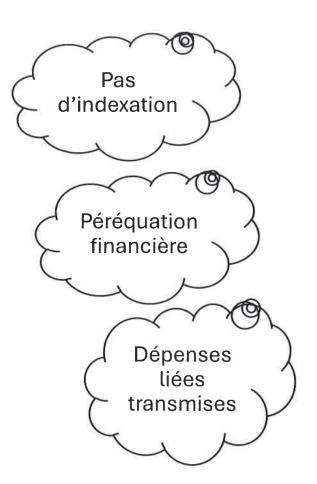


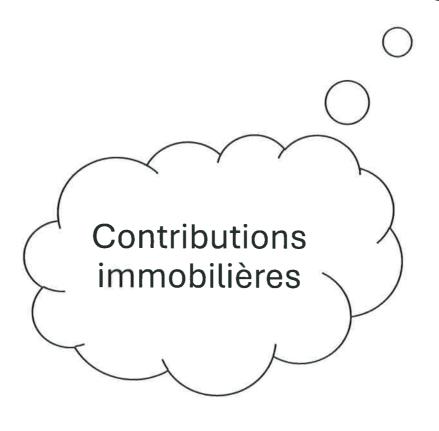


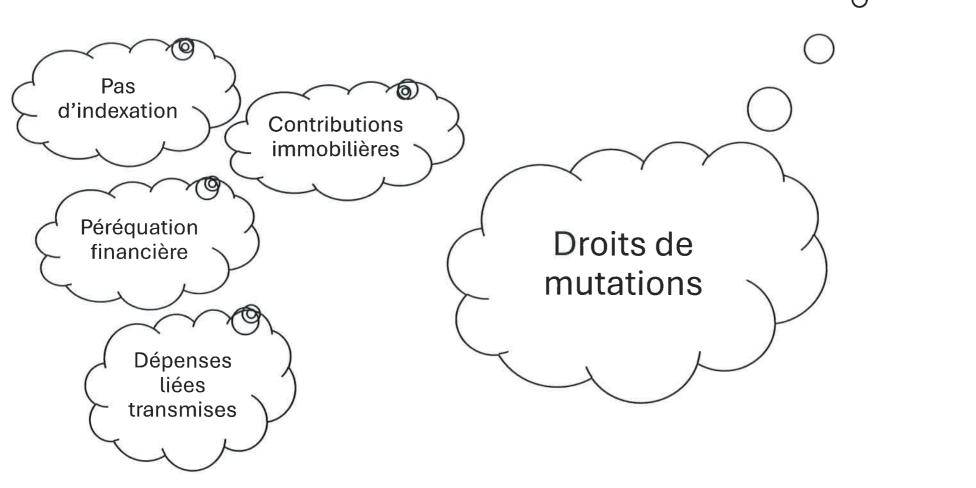
Péréquation financière:

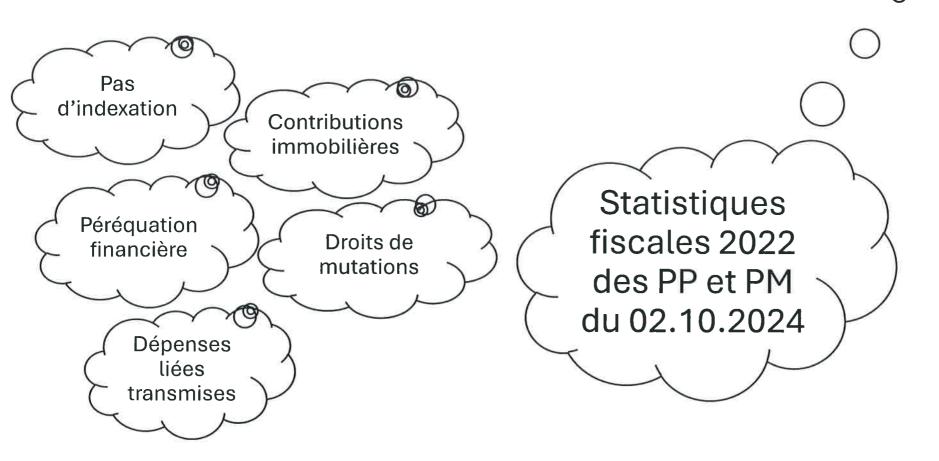
1'050'000,- au lieu de 750'000,-











→ Situation financière délicate



→ Investissements



→ Dépenses de fonctionnement



- Commerces
- Artisans
- Industries
- Manifestations
 - culturelles
 - sportives





Planification financière





Séance du conseil général du 10.10.2024

Message pour notre participation au déplacement de la conduite d'adduction AVGG/Romont, à Vaulruz, dans le cadre de la réfection de la gare TPF

Demande de crédit de CHF 1'010'000.-



OBJECTIFS

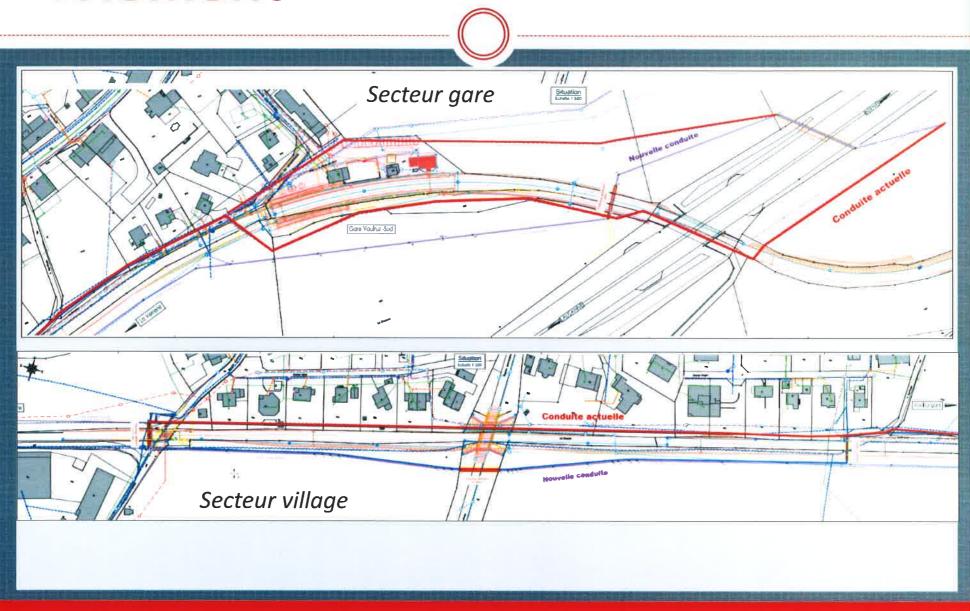
Déplacement de la conduite d'adduction de 1972 d'un diamètre de 350 mm, pour permettre les travaux de modifications de la gare de Vaulruz ainsi que toutes les installations qui lui sont rattachées, et remplacement par une nouvelle conduite de 500 mm pour garantir les débits futurs.





Situation du projet de construction. En bleu = conduite d'adduction principale







Finances

Coût total net TTC

CHF 2'944'000.-

Commune de Romont (41 % du montant)

AVGG (59 % du montant)

Participation des TPF

CHF 1'002'040.-

CHF 1'441'960.-

CHF 500'000.-



Demande de crédit de CHF 1'010'000.pour

le déplacement de la conduite d'adduction AVGG/Romont, à Vaulruz, dans le cadre de la réfection de la gare TPF



Séance du conseil général du 10.10.2024

Message No 5

Mise en œuvre du stationnement payant

Demande de crédit de CHF 350'000.-



Présentation

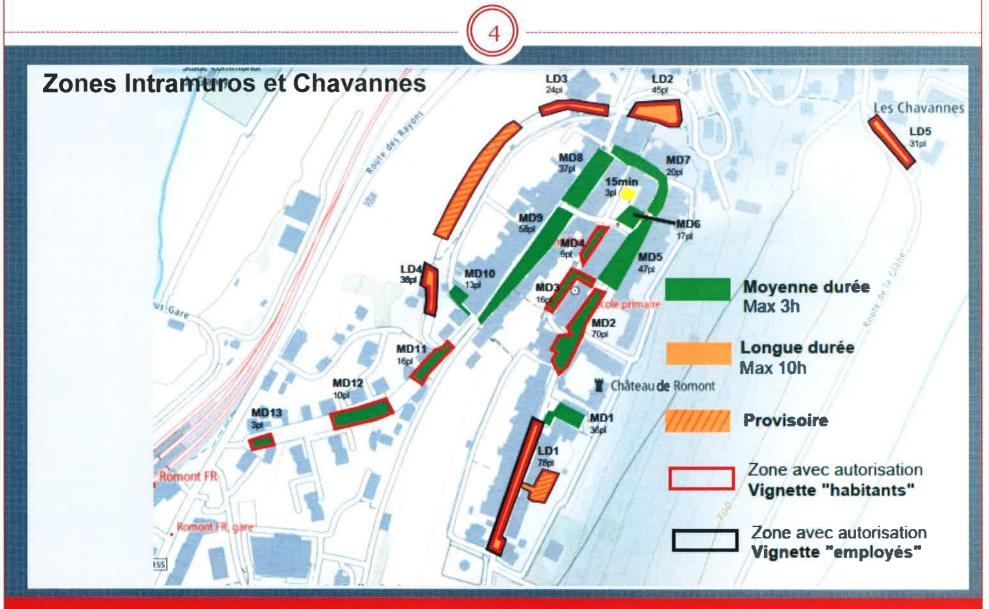
- 1. Considérations générales par Jean-Claude Cornu
- 2. Eléments centraux du projet par Emmanuel Bussard



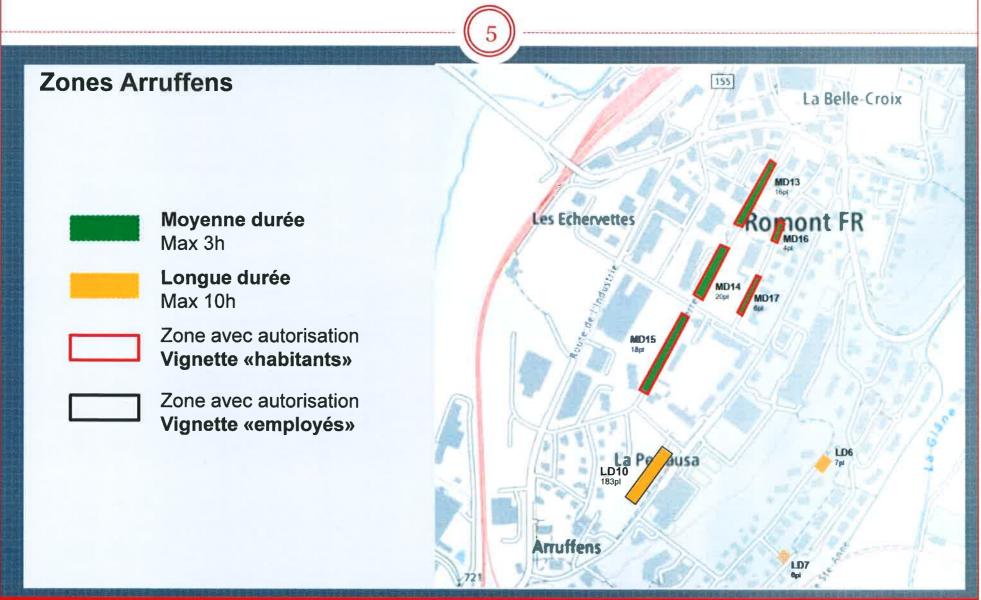
Zones : durées, horaires et tarifs

	Moyenne durée	Longue durée
Durée de stationnement	Maximum 3h	Maximum 10h
Horaires payants	Lu-Ve 08h00 à 18h00 Sa 08h00 à 16h00	Lu-Ve 08h00 à 18h00 Sa 08h00 à 16h00
Dimanche et jours fériés	gratuit	gratuit
Tarifs	1 ^{ère} heure : gratuit 2 ^{ème} heure : Fr. 1 3 ^{ème} heure : Fr. 2	1 ^{ère} heure : gratuit 2 ^{ème} heure et suivantes : Fr. 1 / h Maximum : Fr. 7 / jour













Vignette « habitants » - principes :

- 1. Critères pour l'obtention et l'utilisation d'une vignette :
 - 1.1 Posséder un véhicule (afin d'éviter le trafic des vignettes).
 - 1.2 Ne pas avoir de place de parc dans l'immeuble ou toutes les places de l'immeuble sont déjà louées.
 - 1.3 Octroi d'une vignette par numéro de plaque. Maximum de deux vignettes par ménage
 - 1.4 Habiter dans le secteur de stationnement et être inscrit au contrôle des habitants (l'adresse postale fait foi).
 - 1.5 Obligation d'annonce en cas de déménagement. Renouvellement d'année en année de manière simplifiée.
- 2. Durée de stationnement : pas de limite de temps pour le parcage dans les zones dédiées
- 3. Horaires de stationnement : pas de limite d'horaires pour le parcage dans ces zones dédiées.
- 4. Tarifs: Prix annuel: CHF 400.-Prix mensuel: CHF 40.-





Vignette « employés » - principes :

- 1. Critères pour l'obtention et l'utilisation d'une vignette :
 - 1.1 Le bénéficiaire doit travailler dans l'Intramuros ou au Campus (soit uniquement pour les employés de l'école primaire, du COGL, de l'Epicentre, du Bicubic et du Carré d'As).
 - 1.2 Le bénéficiaire doit habiter à plus de 1 km des deux centres concernés :
 - Secteur Intramuros : distance théorique depuis la Collégiale.
 - Secteur Campus : distance théorique depuis le Bicubic.
- 2. Horaires de stationnement : horaires identiques aux horodateurs. En dehors de ces horaires, l'accès est aussi gratuit pour les employés.
- Durée de stationnement : pas de limite de temps pour le parcage dans les zones dédiées.

Tarifs:

Prix annuel: CHF 500 -

Prix mensuel: CHF 50.-





Horodateurs et moyens de paiement :

- 1. Dans les zones de moyennes durée, des horodateurs seront équipés pour le paiement avec de la monnaie. Dans les autres zones seuls les applications, les cartes de débit / crédit et Twint seront accepté.
- 2. Les moyens de paiement autorisés sont :
 - a) Applications.
 - b) Cartes de crédit / débit.
 - c) Twint.